



**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET LIENS AVEC SES TERRITOIRES**

SOMMAIRE

AVIS	2
Adopté à la majorité par le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire au cours de la séance du 12 décembre 2016	
Présenté par Gilles LORY	
RAPPORT	7
Présenté par Dominique SACHER	
INTRODUCTION	8
I – POSTULATS : historique des universités, positions du CESER et enjeux	10
1 - L’histoire	10
2 - Le contexte	14
3 – Les travaux du CESER Centre-Val de Loire	16
4 - Les enjeux	17
II – DIAGNOSTIC	20
1 - Les étudiants.....	22
2 – Les enseignants-chercheurs.....	33
3 – Le volet financier.....	35
4 - Perspectives de la construction universitaire régionale.....	38
III – LES PRÉCONISATIONS	40
TABLE DES SIGLES	44
BIBLIOGRAPHIE	46
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	47
AUDITIONS ET REMERCIEMENTS	48
ANNEXE : État des lieux par département - rentrée 2013	49

AVIS

**adopté à la majorité par le Conseil économique, social et environnemental
de la région Centre-Val de Loire au cours de la séance du 12 décembre 2016**

SUR

«ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LIENS AVEC SES TERRITOIRES»

par

Monsieur Gilles LORY

(question dont le Conseil économique, social et environnemental régional s'est saisi
en application de l'article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales, relative à la composition et au fonctionnement des
conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux)



Séance plénière du 12 décembre 2016

**« ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET LIENS AVEC SES TERRITOIRES »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Gilles LORY, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Le rapport d'autosaisine présenté à cette séance plénière fait suite au précédent rapport « Enseignement supérieur en région Centre-Val de Loire : état des lieux » rendu en décembre 2015.

Il se situe dans un contexte où le Conseil régional s'apprête à lancer la réflexion pour l'élaboration du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation). Ces deux rapports constituent ainsi une première contribution du CESER à l'élaboration de celui-ci.

Par ailleurs, dans la période, les universités vont s'engager dans la négociation de leur contrat quinquennal qui les lie avec l'État et ce alors que les collaborations entre universités et grands organismes de recherche sont interrogés après l'annonce des présidents de l'université d'Orléans et François Rabelais de Tours de leur volonté de quitter la COMUE Léonard de Vinci et de créer une COMUE Centre-Val de Loire.

Afin d'être complets sur ces éléments de contexte, rappelons également les difficultés financières récurrentes des universités, liées aux dotations de l'État, difficultés qui ont connu un écho médiatique cet été, notamment pour l'université d'Orléans.

Le présent avis n'a pas vocation à reprendre l'intégralité des points développés dans les deux rapports du CESER mais à mettre en exergue des aspects saillants issus des débats du CESER suite à la publication de ces documents.

Une inégalité d'accès à l'enseignement supérieur en fonction des territoires

Les statistiques régionales démontrent que dans les départements où n'est pas implantée une université « mère » le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est plus faible que dans le Loiret ou l'Indre-et-Loire.

L'implantation d'antennes décentralisées a vocation à répondre, entre autres, à ce défi.

Les charges liées aux aspects de transport et de logement peuvent peser lourdement auprès des étudiants et de leurs familles sur la décision de poursuivre leurs études à Tours ou Orléans lorsqu'ils sont issus de milieux modestes. Il faut d'ailleurs remarquer que plus de 50 % des étudiants dans les antennes sont boursiers, proportion plus importante que la moyenne régionale (33 %).

Dans ce cadre, la présence d'antennes décentralisées peut permettre un accès à moindre coût et faciliter ainsi la poursuite du second cycle dans les universités « mères ».

La présence d'antennes décentralisées ne suffira pas, à elle seule, à résoudre le différentiel d'accès à l'enseignement supérieur dans les territoires. Il est donc nécessaire d'agir sur la question de la mobilité des étudiants ainsi que sur l'accès au logement.

Bien que des progrès notables aient été accomplis, notamment par l'action du Conseil régional en limitant le coût de l'abonnement TER à 75 € par mois, il est indispensable de parvenir à un « ticket unique » valide pour l'ensemble des moyens de transport en commun du territoire régional à un tarif abordable.

De la même façon, la question de l'offre et du coût des logements pour les étudiants en région Centre-Val de Loire devra être développée et adaptée pour tenir compte des nécessités de mobilité entre les lieux d'enseignement, de stage et de vie des étudiants, le développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur plaidant, d'ailleurs, pour une politique plus volontariste dans ce domaine.

Les questions relatives aux problématiques d'accès aux soins, et plus globalement de conditions de vie des étudiants (alimentation, prévention des addictions, prévention des risques physiques et psychologiques...) doivent également être prises en compte et traitées afin de permettre à nos étudiants de poursuivre des études dans des conditions satisfaisantes.

Pour permettre aux étudiants d'accéder à des services collectifs (restauration, soins et prévention...), il y a lieu d'opérer, dès que les opportunités se présentent, à un regroupement des lieux d'enseignement post-bac pour atteindre un seuil aux alentours de 500 étudiants qui permette une réelle vie étudiante, l'accès à la culture et au sport et viabilise la mise en œuvre des services collectifs.

Des arguments qui plaident pour le maintien des antennes mais qui doivent être confortés et sécurisés

L'étude menée par le groupe de travail du CESER montre que la qualité d'enseignement dans les antennes n'est pas à mettre en cause. Le groupe de travail du CESER, au cours des auditions qu'il a menées, a pu au contraire constater un taux de réussite important dans la poursuite d'études dans les masters des universités mères. Les effectifs réduits en 2^{ème} et 3^{ème} années sont sans doute de nature à favoriser cette réussite.

Les collectivités (Départements, agglomérations, villes...) contribuent au financement des sites universitaires décentralisés. Il n'a pas été possible, pour le groupe de travail, de faire un état précis du niveau de chaque contribution car celles-ci ne prennent pas que la forme de subvention, elles peuvent comporter des mises à disposition de locaux, de personnels, de participation à des frais de fonctionnement, remboursement des frais de déplacement et des coûts des enseignants... La diversité dans la nature des contributions, fruits de l'histoire, ne facilite pas une lisibilité de l'effort consenti par chaque collectivité.

Il est cependant évident que ces contributions viennent atténuer la charge des sites décentralisés.

Ces contributions disparaîtraient si les antennes venaient à fermer, les universités « mères » ayant alors à faire face à des dépenses supplémentaires pour accueillir les étudiants issus de ces antennes. Il n'y aurait par ailleurs aucune garantie que les étudiants d'origines les plus modestes poursuivent une formation du supérieur en l'absence d'une offre locale.

Il paraît donc nécessaire au CESER de rationaliser les conventions signées entre les universités et les collectivités.

La loi NOTRe offrant cette possibilité aux trois niveaux de collectivités (EPCI, Départements et Région), il faut tendre vers une contribution de ces collectivités stabilisée et pérennisée qui soit d'un niveau d'effort équivalent pour chaque type de collectivité similaire.

Il nous semble ainsi que l'ensemble des collectivités doivent apporter leur contribution à l'enseignement supérieur et aux œuvres universitaires et pas uniquement celles où est implanté un site décentralisé.

Cette transparence et cette stabilité sont nécessaires pour permettre de penser l'avenir des antennes dans la sérénité, mais aussi plus globalement de l'offre en enseignement supérieur dans la région. À ce titre, la question devra être abordée dans le cadre de l'élaboration du SRESRI.

Un système de dotation de l'État qui prend insuffisamment en compte les spécificités de chaque université

La méthode d'attribution des dotations de l'État (le classement « SYMPA - système de répartition des moyens à la performance et à l'activité »), même si elle n'est plus intégralement appliquée depuis 2011, prend insuffisamment en compte la situation des universités ayant des sites décentralisés ainsi que les universités portant les ESPE.

Ceci explique pour partie les difficultés que rencontre l'université d'Orléans et la –relative– meilleure santé financière de l'université de Tours, liées notamment à la particularité des études de médecine.

Cette question de la méthode de répartition des dotations de l'État ne peut être éludée ; à défaut, cela reviendrait à faire porter par les universités mères le poids des antennes décentralisées au

risque que, confrontées à des choix budgétaires, celles-ci soient amenées à faire des choix sur ce seul critère.

Il faut d'ailleurs noter que des universités, comportant les mêmes particularités que l'université d'Orléans, sont confrontées à des difficultés identiques.

La nécessité d'avancer rapidement sur la structuration et la coopération entre universités et grands organismes de recherche

Les deux Présidents des universités ont annoncé leur volonté commune de quitter la COMUE Léonard de Vinci pour créer une COMUE Centre-Val de Loire.

La création d'une COMUE sur le même périmètre que la région administrative leur paraissant plus stable et pérenne qu'une COMUE assise sur plusieurs régions. Les deux présidents affichent également une volonté résolue de poursuivre et d'amplifier le travail de collaboration entre les deux universités.

Si cette volonté de création d'une COMUE Centre-Val de Loire va à son terme, elle nécessitera dans sa construction l'association forte des grands organismes de recherche. Cette nouvelle COMUE ne peut se concevoir sans la construction d'un projet pédagogique et scientifique commun qui se décline ensuite entre chacun de ses membres. La question de la rationalisation de l'offre de formation, de sa complémentarité, du développement des coopérations scientifiques doit être au cœur de ce projet.

Il conviendra également, au travers de ce projet commun, de déterminer la localisation la plus pertinente pour chaque type de formation, même si celle-ci reste portée par son université d'origine. Des signes concrétisant cette volonté de travail en commun doivent être rapidement donnés.

Le contrat quinquennal des universités et le projet des universités doivent tracer des perspectives lisibles de cette volonté.

Un pilotage indispensable de l'enseignement supérieur et de la recherche associant l'ensemble des parties prenantes

Au vu de l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'avenir de la région et pour ses habitants, le CESER considère nécessaire de se doter d'un outil solide de gouvernance pour le pilotage du SRESRI, associant universités, établissements d'enseignement, organismes de recherche, collectivités territoriales contributrices au sein d'une conférence permanente de l'enseignement supérieur, copilotée par l'État et la Région.

Cet outil de gouvernance nous paraît indispensable pour parvenir à l'objectif d'élévation du niveau de qualification, d'augmentation du nombre d'étudiants pour parvenir à 70 000 étudiants d'ici trois ans dans un souci d'excellence et de démocratie d'accès.

Vote :

Pour : 75
Contre : 0
Abstentions : 8

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

**«ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET LIENS AVEC SES TERRITOIRES»**

RAPPORT

présenté au nom

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

par

Monsieur Dominique SACHER

INTRODUCTION

Consécutivement à la loi NOTRe, la Région Centre-Val de Loire est une des six Régions à ne pas avoir fait l'objet d'un changement de périmètre, ce qui la place en 12^{ème} place des 13 Régions françaises en termes de population (avec près de 2 600 000 habitants). La conséquence directe de ce nouveau découpage a été de la projeter dans les dernières places dans le classement des indicateurs régionaux, alors qu'elle occupait traditionnellement une place médiane. L'enseignement supérieur n'échappe pas à cette règle. À la rentrée 2015, la Région Centre-Val de Loire accueillait un peu plus de 60 600¹ apprenants post-bac, ce qui la place 12^{ème} Région française sur 13 en termes d'effectifs. Avec 3,2 % d'augmentation par rapport à la rentrée 2014, la Région Centre-Val de Loire voit ses effectifs évoluer sensiblement au même rythme que la moyenne nationale (+ 3,3 %). Cette augmentation devrait perdurer puisque l'INSEE prévoit une augmentation de 4 000 lycéens en Région Centre-Val de Loire à l'horizon 2020.

Les deux universités de la région accueillent quelque 43 300 étudiants (16 800 inscrits à Orléans et 26 500 inscrits à Tours). Ce qui ne signifie pas pour autant que le lieu d'étude soit Tours ou Orléans. En effet, l'université d'Orléans dispose à ce jour d'un IUT à Bourges, Chartres et Châteauroux en plus de celui d'Orléans, de la présence de l'ESPE dans chacun des 6 départements et d'une offre en licence générale sur Bourges, Chartres et Châteauroux.

De même l'université de Tours voit un IUT implanté sur Blois en plus de celui de Tours ainsi qu'une filière de licence générale.

Par ailleurs, un INSA présent sur les sites de Bourges et Blois accueille un peu plus de 1 500 étudiants.

Si le volume d'apprenants dans le supérieur est inférieur aux autres régions, il n'en reste pas moins que la superficie régionale reste étendue (39 000 km², 6^{ème} région française) malgré la redonne territoriale. Cette caractéristique n'est pas sans lien avec la question d'accès à l'enseignement supérieur puisque la Région n'est que 11^{ème} en termes de densité ce qui soulève nécessairement des questions de proximité géographique.

En termes de recherche, la Région Centre-Val de Loire est le siège de laboratoires dépendant d'organismes de recherche nationaux prestigieux :

- ✓ IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture),
- ✓ CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique),
- ✓ INRA (Institut National de la Recherche Agronomique),
- ✓ INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale),
- ✓ BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières),
- ✓ CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives),

¹ Ministère de l'Enseignement et de la Recherche

ce qui laisse entrevoir un potentiel de recherche important. Malgré tout, la Région Centre-Val de Loire n'occupait en 2012 que la 11^{ème} place pour le nombre de chercheurs, avec 1 837 chercheurs du public (12^{ème} rang) contre 3 301 dans les entreprises (8^{ème} rang).

Fort de ces éléments, et compte tenu d'une situation budgétaire contrainte, le CESER a souhaité s'emparer de la question des sites universitaires décentralisés. L'évolution continue du cadre réglementaire dans le secteur de l'enseignement supérieur, tout comme celle du cadre administratif français, la posture différenciée des deux universités sur la question des sites et les ambitions politiques de la Région Centre-Val de Loire en termes d'effectifs et de construction universitaire, ne sont pas sans soulever un certain nombre de questions, et notamment quant à l'offre territoriale dans ce domaine et plus particulièrement à sa répartition.

Pour mener à bien cette réflexion, la commission en charge de cette étude s'est appuyée sur différentes sources d'information :

- un état des lieux réalisé par le CESER Centre-Val de Loire en décembre 2015 faisant état de la situation de l'enseignement supérieur au niveau national et plus précisément au niveau régional,
- un corpus de rapports et documents sur la problématique des sites universitaires des villes moyennes,
- la participation au séminaire du réseau « villes moyennes – ESR » : Antennes de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Territoires : quelles stratégies pour les villes moyennes – Agen, juin 2015,
- des auditions d'acteurs, enseignants-chercheurs, étudiants, présidents d'université, autorités académiques, CROUS, etc.

I – POSTULATS : historique des universités, positions du CESER et enjeux

1 - L'histoire

Orléans

L'université d'Orléans a été créée le 27 janvier 1306 par le pape Clément V et consacrée par cinq bulles. Elle devient alors la quatrième université française après celles de Paris, de Toulouse et de Montpellier. Spécialisée en droit civil et romain, elle sera supprimée comme les autres universités par la Convention de 1793.

À compter de 1808, Orléans est à la tête d'une académie dans l'organisation impériale. Elle doit offrir à ce titre une faculté des Lettres et une faculté des Sciences. Seule la première a réellement été constituée, les cours ayant lieu au Lycée Pothier. Des pétitions demandent, sans succès, le rétablissement d'une école de droit. Au contraire, en 1815, une ordonnance provoque la fermeture de la faculté des Lettres, effective en 1817. Orléans cesse, en 1848, d'être le siège d'une académie et est rattachée à l'académie de Paris.

En 1959, il est décidé d'installer un campus à Orléans la Source. Le 2 août 1960 est créé un Collège scientifique universitaire (CSU), dépendant de la faculté des sciences de Paris.

En 1962, l'académie d'Orléans est constituée². Cette redistribution académique voit la naissance de l'université d'Orléans-Tours.

Une école municipale de droit est créée en novembre 1962. Un centre d'études supérieures littéraires (CESL) est ouvert à son tour en 1964.

Tours

Les statuts octroyés en 1408 par Charles VI à la communauté des Barbiers de Tours (exercice de la médecine) ont été le point de départ d'un enseignement médical en Touraine qui était, à cette époque, essentiellement corporatif. En janvier 1594, Henri IV accorde à Tours une université mais la commune ne peut réunir les fonds nécessaires à son établissement. Le collège de chirurgie de Tours est créé le 5 juillet 1766 par lettres patentes données au roi.

En 1793, la Convention supprime tous les collèges et facultés et proclame la liberté des professions jusqu'en 1803, date à laquelle deux lois réglant l'exercice de la médecine et de la pharmacie sont promulguées : Tours retrouve son École libre de médecine.

L'École de Médecine de Tours devient, par ordonnance royale du 22 juin 1841, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours et subsistera sous ce nom jusqu'au décret du 10 février 1955, date à laquelle elle prend l'appellation d'École nationale de médecine et de pharmacie. En 1962, elle devient faculté de médecine.

Par ailleurs, une école de droit rattachée à la faculté de Poitiers est créée en 1946.

Puis 1948 voit l'apparition d'un institut de lettres qui devient collège littéraire universitaire en 1961.

Le Centre d'Études Supérieures sur la Renaissance est créé en 1956. Il est alors rattaché à l'université de Poitiers, tout comme le Collège scientifique universitaire créé en 1958.

² Par décret n° 61-1354

À compter de 1962, l'Indre-et-Loire intégrant l'académie d'Orléans, les différents établissements deviennent partie prenante de l'université d'Orléans-Tours.

Appartenance académique des départements de la Région Centre-Val de Loire depuis 1809

Département	1809-1848	1848-1850	1850-1854	1854-1961	A partir de 1962
18 Cher	Bourges	Bourges	Cher	Paris	Orléans (qui devient Orléans- Tours en 1972)
28 Eure-et-Loir	Paris	Paris	Eure-et-Loir	Paris	
36 Indre	Bourges	Bourges	Indre	Poitiers	
37 Indre-et-Loire	Orléans	Angers	Indre-et-Loire	Poitiers	
41 Loir-et-Cher	Orléans	Angers	Loir-et-Cher	Paris	
45 Loiret	Orléans	Bourges	Loiret	Paris	

Source 1808-2008 : les recteurs dans l'académie d'Orléans-Tours – Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Ainsi, le décret du 14 avril 1966 crée une université dans l'académie d'Orléans. L'université regroupe alors tous les enseignements organisés à Orléans et à Tours, les facultés de droit, de lettres et de sciences étant dédoublées. Mais le mouvement de mai 68 provoque la séparation entre Tours et Orléans. La loi Faure du 12 novembre 1968 permet la scission de certaines universités, supprime les facultés et instaure les UER (Unités d'Enseignement et de Recherche). En 1969 des élections indépendantes seront organisées à Tours et à Orléans, et la séparation des deux universités est officialisée à compter du 1^{er} janvier 1971.

Les deux universités évolueront ainsi jusqu'au début du troisième millénaire. En 1999, les États membres de la communauté européenne signent à Bologne un appel à la construction d'un Espace européen de l'Enseignement Supérieur qui appelle à une gouvernance plus « hiérarchique » de l'université. Dans cette dynamique, les universités d'Orléans et Tours signent la convention de création du « Pôle Universitaire Centre-Val de Loire » (PUCVL) le 22 octobre 2004. Cette collaboration renaissante prend la forme d'une association loi 1901. Le 18 Avril 2006 est promulguée la loi de programmation pour la recherche dont la finalité est notamment de faciliter la coopération entre les différents acteurs. Elle prévoit ainsi de créer des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Le PRES réunissant les deux universités de la région Centre-Val de Loire est signé le 4 mars 2012 sous le nom de PRES Centre-Val de Loire Universités (CVLU). Cette dynamique s'accélère avec la loi Fioraso du 22 juillet 2013 et le décret 2015-857 du 13 juillet 2015 donne naissance à la COMUE Léonard de Vinci qui réunit le PRES CVLU (devenu CUE³ Centre-Val de Loire Universités) et la CUE Poitiers- La Rochelle-Limoges.

Elle comprend les universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers et Tours, ainsi que l'INSA Centre-Val de Loire (Institut National des Sciences Appliquées) et l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aéronautique de Poitiers.

³ CUE est le sigle qui prévalait avant celui de COMUE pour Communauté d'Universités et d'Établissements

Origines des antennes et des sites décentralisés d'enseignement supérieur et de recherche

La volonté de massification des études universitaires dans les années 1970 à 1990 et la volonté d'élus de villes moyennes comme Blois ou Issoudun et des Conseils Généraux comme celui du Cher ou de l'Eure-et-Loir ont favorisé l'émergence des cinq sites décentralisés en enseignement supérieur hors des deux universités mères et autonomes de Tours et d'Orléans. La création des sites décentralisés dans les quatre départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et de Loir-et-Cher ont été soutenus à l'époque par une volonté nationale d'aménagement du territoire. Il n'en reste pas moins que l'élément déclencheur reste souvent l'initiative politique locale. Le cas de l'Indre illustre relativement bien cet aspect. C'est en effet à Issoudun qu'apparaîtra le premier département d'IUT (à l'époque rattaché à Bourges) condition alors posée par le secrétaire d'Etat-maire d'Issoudun pour l'ouverture d'une Ecole d'ingénieur à Bourges, et ce en dépit de l'opposition du monde universitaire à ce projet.

En 1999, 29 États européens, dont la France, ont signé à Bologne un appel à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur harmonisé par la création de trois grades universitaires : la licence, le master et le doctorat. Cette organisation, dite L. M. D., permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Depuis, les lois en France ont cherché à rendre plus autonomes les universités tout en les incitant à se regrouper. En 2006, la loi instaure les PRES et en 2013, elle substitue les COMUE aux PRES, sans aucune évaluation préalable de ces derniers... Il est difficile de trouver dans ce cadre réglementaire une continuité dans la volonté d'aménager le territoire comme nous l'avons fait en région dans les années 1970 à 1990.



Université d'Orléans



Ecole Supérieure du
Professorat et de
l'Education (dépend de
l'université d'Orléans)



Université François Rabelais de Tours



2 - Le contexte

La question de l'enseignement supérieur revêt plusieurs dimensions, qui, si elles se doivent d'être complémentaires, peuvent présenter des caractéristiques antinomiques. La question des sites décentralisés en est un des exemples flagrants. Elle soulève notamment la problématique de l'articulation entre la pertinence de l'offre éducative, l'accès démocratique à l'enseignement supérieur et l'aménagement du territoire.

À ce jour un certain nombre d'éléments nouveaux et/ou confortés sont nécessairement à prendre en compte dans la réflexion :

- La loi de programme pour la recherche de 2006 instaure les PRES, structures fédératives visant une lisibilité et une qualité de recherche au meilleur standard international.
- La loi LRU (Liberté Responsabilité des Universités) de 2009 introduit une approche nouvelle de gestion par l'autonomie renforcée qu'elle donne aux universités, notamment en leur laissant la gestion d'un budget global intégrant la masse salariale.
- La loi Fioraso (2013) conforte la dynamique initiée par les PRES en prévoyant que la coordination territoriale soit organisée par un seul établissement d'enseignement supérieur pour un territoire donné. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche souhaite notamment limiter le nombre de ses interlocuteurs. Il s'agit également d'articuler universités et grandes écoles sur les territoires.
- La loi MAPTAM⁴ confie aux régions le rôle de chef de file dans le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche et affirme la montée en compétence des intercommunalités.
- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) modifie les compétences de chacun, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur :
 - ✓ Les Régions, les Départements et les communes ou les EPCI peuvent contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et d'établissement de recherches ainsi qu'aux œuvres universitaires et scolaires.
 - ✓ Les Régions élaborent un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et peuvent consulter les Départements sur l'implantation des établissements d'enseignement supérieur.

Cette liste, non exhaustive, montre à quel point le terrain est mouvant sur cette question, particulièrement ces dernières années.

Pour le CESER, l'enseignement supérieur et la recherche doivent ainsi allier aujourd'hui les notions de démocratie d'accès, d'attractivité des territoires, de levier de développement économique, de lisibilité internationale, d'élévation des niveaux et d'insertion professionnelle. Si chacune des notions est pertinente, leur mise en cohérence globale dans un contexte budgétaire de plus en plus

⁴ Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. La loi a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle vise à rétablir la clause générale de compétence pour les régions et départements qui devait disparaître en 2015. Le texte prévoit de clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file.

contraint s'avère être un exercice compliqué. La priorité retenue détermine bien souvent la politique mise en œuvre.

3 – Les travaux du CESER Centre-Val de Loire

Le CESER Centre-Val de Loire s'est positionné de longue date en faveur d'une coopération renforcée des deux universités qui lui semble être le préalable (non exclusif) de la mise en œuvre d'une stratégie régionale dans ce domaine. Le CESER reste convaincu que la Région Centre-Val de Loire gagnerait à avoir une meilleure gouvernance territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ce qui nécessite un dialogue partenarial entre les différents acteurs territoriaux. À ce titre il encourageait déjà la création d'un PRES réunissant les deux universités dans sa communication du 8 octobre 2008, « l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en région est étroitement lié à la réussite du PRES », et soutiendra la même position jusqu'à la création en 2010 du PRES CVLU réunissant les écoles et les deux universités de la région.

En 2013, la loi Fioraso incite les établissements à se regrouper sous forme de COMUE pour limiter le nombre d'interlocuteurs par zone géographique. Pour inciter le rapprochement des universités de La Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers et Tours, le ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche assujettit alors l'obtention d'un I-SITE⁵ dans le cadre de la deuxième vague d'investissements d'avenir à la création d'une COMUE réunissant les 5 établissements. Ce périmètre correspondait alors au projet initial de redécoupage des Régions, qui ne verra finalement pas le jour sous cette forme. Si la coopération des 5 universités et des 2 écoles au sein d'une COMUE était tout à fait envisageable, il semblait qu'elle ne soit véritablement opportune qu'à condition de renforcer l'organisation universitaire en Région Centre-Val de Loire. À nouveau, pour le CESER, le préalable devait être de structurer et d'articuler les liens entre Tours et Orléans avant toute autre dynamique, ce qui n'interdisait en rien une réflexion sur une collaboration avec les universités voisines au sein d'une COMUE.

L'enjeu territorial lié au rapprochement des deux structures universitaires présente plusieurs facettes dont certaines relatives à l'aménagement du territoire et l'accès démocratique à l'enseignement supérieur. En promouvant cette idée, le CESER a insisté sur ce qui lui semblait être une nécessité. Il le réaffirmera dans sa contribution aux élections régionales de 2015 autour de la prise en compte de 3 réalités, les sites universitaires délocalisés, les conditions d'accueil des nouveaux étudiants avec un objectif fixé à 70 000 étudiants en région Centre-Val de Loire à l'horizon 2020 et la nécessité de développer l'offre régionale de formations attractives et d'excellence. Le poids de la dimension régionale et de la décentralisation doit pousser à cette dynamique.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire s'inscrit dans cette optique en suggérant la mise en œuvre d'une université fédérale ouverte sur l'extérieur dans son volet enseignement supérieur du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), ou bien encore la création d'un grand établissement dans sa communication du 15 octobre 2015.

Enfin, le SRESVE (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante) adopté en décembre 2013 précise qu'un des enjeux majeurs sera d'asseoir territoires et enseignement supérieur par constitution ou consolidation des sites décentralisés, vecteurs à la fois d'aménagement du territoire et d'enseignement de qualité.

⁵ Initiatives Science – Innovation – Territoires – Economie : Les I-SITE valorisent des atouts scientifiques thématiques, reconnus et distinctifs, et en font un levier d'entraînement et un point d'appui de leur stratégie de développement. En particulier ces projets seront caractérisés par la capacité des porteurs à développer, dans leur palette thématique, des coopérations fortes et particulièrement efficaces avec le monde économique, et à mettre en œuvre des actions innovantes de recherche partenariale, de développement de l'entrepreneuriat et de formation professionnelle, initiale et continue.

4 - Les enjeux

L'évolution du cadre réglementaire a bouleversé le panorama des Régions françaises et aujourd'hui les universités de Limoges, La Rochelle et Poitiers font partie de la Nouvelle Aquitaine. Ce redécoupage vient nécessairement percuter les équilibres qui lui précédaient, notamment en ce qui concerne l'organisation universitaire. D'autant que l'exécutif de la Nouvelle Aquitaine a déjà manifesté son intention d'intégrer toutes les universités du territoire au sein de la même COMUE.

La COMUE Léonard de Vinci qui a vu le jour par décret du 13 juillet 2015, a mis fin au PRESCVL université. Il n'existe donc plus d'outil de concertation sur le périmètre régional, ce qui pose notamment la question de la mise en œuvre du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante et du devenir de l'observatoire régional de l'enseignement supérieur porté par ce même PRES.

De plus, les perspectives inhérentes au nouveau découpage régional interroge sur la pérennité à terme de cette structure. Qu'en sera-t-il si effectivement, et comme cela semble tout à fait vraisemblable, les universités de Limoges, La Rochelle⁶ et Poitiers rejoignent la COMUE de la Nouvelle Aquitaine. Si rien ne s'oppose règlementairement à l'appartenance à plusieurs COMUE, il semble difficile d'imaginer que le dynamisme de la COMUE Léonard de Vinci ne soit pas altéré, notamment faute de moyens.

Il existe une centaine de sites décentralisés en France intégrant une antenne universitaire de licence. Leur poids dans celui des effectifs de l'enseignement supérieur national est relativement faible puisqu'ils représenteraient environ 6,7 % de la population étudiante.

La région Centre-Val de Loire possède 4 sites décentralisés à savoir Blois (université de Tours) et Bourges, Chartres, Châteauroux-Issoudun (université d'Orléans). Ces sites accueillent 10,6 % des effectifs universitaires régionaux.

L'offre post-bac en région Centre-Val de Loire peut être qualifiée de multi-filières et répond à différents objectifs. Le premier, commun à toutes les filières, est la mission d'équité sociale pour favoriser l'accès aux études supérieures d'étudiants boursiers ou des classes sociales les moins mobiles dans une région où les transports en commun demeurent un handicap.

Les sites de licence générale ont historiquement répondu à cette mission d'équité sociale sur tous les territoires. Ils permettent à de nombreux étudiants ayant un bac général de tenter leur chance à 17 ou 18 ans dans l'enseignement supérieur sans s'éloigner des familles, ce qui permet certainement de les maintenir en région jusqu'à 19 ou 20 ans. L'enjeu est aujourd'hui de les inciter à poursuivre en master à Orléans ou à Tours. Le financement des sites décentralisés pèse essentiellement sur les universités mères et les collectivités locales. Le CESER souhaite contribuer à éclairer cette problématique et éviter des choix qui s'opéreraient « au fil de l'eau ». Le coût des sites décentralisés pèse différemment sur les deux universités mères dans un rapport de 1 à 4 et pénalise surtout l'université d'Orléans.

Les autres filières : IUT, STS, écoles d'ingénieurs, instituts sanitaires et sociaux ont en plus de cette fonction d'équité sociale celle d'avoir des liens forts avec le tissu économique des entreprises ou autres activités locales. L'implantation favorise l'intérêt des étudiants pour les entreprises et activités présentes sur le territoire des sites secondaires. Leurs financements croisés ne facilitent pas la lisibilité des responsabilités matérielles assumées par chacun des acteurs.

⁶ L'université de La Rochelle aura effectivement quitté la COMUE Léonard de Vinci le 1^{er} septembre 2017.

Excepté dans le domaine des sciences, ces sites décentralisés ont vu leurs effectifs augmenter, notamment dans la filière en droit de Bourges. L'entrée « effectifs » n'est donc pas de nature à remettre en cause ces structures en première année voire en deuxième année. Par contre, l'entrée « aménagement du territoire » peut interroger. Deux antennes universitaires d'enseignement général (voire 3) alors que la démographie décroît dans le Berry seront-elles supportables à l'avenir ? De même, l'absence de perspective de développement dans le nord de la région malgré des prévisions démographiques de l'INSEE à la hausse dans cette zone peut interroger.

La réflexion se doit évidemment d'être menée conjointement avec celle sur la capacité d'offrir aux jeunes des parcours d'étude en adéquation avec leurs aptitudes et leur appétence. Il n'existe guère qu'une alternative au fait de rapprocher l'offre d'enseignement des étudiants et elle réside dans le développement et la facilitation des mobilités. Si l'enseignement supérieur et la recherche ne va plus jusqu'aux usagers, il est incontournable d'offrir aux usagers les moyens de l'atteindre quand même.

Les pistes sont diverses et souvent complémentaires à condition d'être mises en œuvre. La modularisation des enseignements, les nouvelles technologies (notamment les moocs⁷), ne peuvent apporter à eux seuls une réponse pertinente à la réflexion mais sont en mesure de contribuer à une amélioration du système.

De même, l'articulation des sites avec le tissu socio-économique local leur donne pertinence et pérennité (ce qui transparaît largement aujourd'hui avec les DUT et les licences professionnelles). Il est notamment questionnant qu'il n'existe aucun pôle de compétitivité sur l'agriculture dans une région qui réunit entre autres la Beauce et la Champagne Berrichonne, ni sur le nucléaire alors que la Région Centre-Val de Loire accueille 12 réacteurs sur 4 sites distincts et possède déjà des atouts importants sur la problématique du risque. L'inscription des sites dans l'identité de leur territoire d'appartenance être un des points fondamentaux justifiant leur existence.

Enfin, le développement de la formation continue, de l'apprentissage et de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) dans l'enseignement supérieur peut se présenter comme un argument supplémentaire en faveur des sites de par la complémentarité des financements qu'elle offre et sa potentielle cohérence avec le tissu socioéconomique local.

Cette approche doit pouvoir permettre une mise en réseau des sites décentralisés dans un souci de complémentarité entre eux, mais aussi avec les « maisons mères ».

En ce sens, les sites sont autant de potentialités d'excellence locale, à condition de mettre en œuvre les dispositions adéquates à cette dynamique.

De plus, la perspective de 4 000 lycéens supplémentaires en région Centre - Val de Loire, conjuguée à l'objectif régional des 70 000 étudiants, peut interroger sur la capacité des sites universitaires d'Orléans et de Tours à offrir un accueil de qualité à l'ensemble des étudiants (surtout s'il n'existe pas de concertation entre les deux structures). Les sites décentralisés pourraient alors apporter une partie de la réponse à condition de privilégier la spécialisation par **une offre de formation supérieure ouverte et basée sur les compétences du tissu économique local.**

Au final, la dimension « aménagement du territoire » des sites ne fait l'objet d'aucun soutien financier spécifique de l'État et le nombre de postes budgétaires affectés par le ministère dépend

⁷ L'acronyme MOOC signifie « Massive Open Online Course » que l'on peut traduire par « cours en ligne ouvert et massif ». Il s'agit donc de cours et non pas de conférences ou de reportages. Ces cours sont d'un niveau universitaire, diffusés sur Internet, gratuits et libre d'accès.

principalement du nombre d'étudiants de la structure globale, quelle que soit l'approche retenue. Compte tenu du contexte réglementaire et financier, cet état de fait pourrait s'avérer déterminant pour l'avenir des sites.

II – DIAGNOSTIC

Pour le CESER, la démocratisation de l'accès de tous les bacheliers à un enseignement supérieur qui leur convient est une préoccupation majeure. Ainsi, une offre de formation du supérieur dans une ville moyenne peut contribuer à l'attractivité d'un territoire et encourager des jeunes et leurs familles à tenter une formation universitaire. On peut d'ailleurs observer des synergies sur les territoires entre de nombreuses formations supérieures et des activités sociales et/ou économiques.

Dans le cadre d'une autoévaluation réalisée par l'université d'Orléans en 2016, le groupe de travail sur la politique de sites a produit le tableau ci-dessous. Compte tenu du nombre de sites portés par l'université d'Orléans en Région Centre-Val de Loire, il nous a paru opportun de le joindre à la réflexion.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">➔ Des composantes et sites de proximité, localisés au plus près du territoire et assurant un véritable rôle d'ascenseur social➔ Formations majoritairement Bac+2 et Bac +3, jouant rôle « d'ouverture » pour l'enseignement supérieur, et contribuant à ce que les diplômés du 1er cycle s'engagent dans des poursuites d'études➔ Formations majoritairement professionnelles, répondant aux demandes et besoins du tissu industriel du territoire (offres d'emploi, stages, alternances)➔ Partenariats nombreux avec les collectivités locales➔ Ratio important d'étudiants ayant le statut d'apprenti	<ul style="list-style-type: none">➔ L'éloignement géographique du campus orléanais génère des complexités de fonctionnement : duplication des services (et charges administratives), et limitations diverses (poursuites d'études, sport et culture, mouvement des personnels)➔ Coût global pour l'université accru du fait d'effectifs parfois faibles et de doublement de l'offre de formation sur certains secteurs➔ Surfaces bâties importantes ainsi que leurs coûts de maintien et de fonctionnement➔ Manque d'harmonisation dans les procédures de conventionnement avec les collectivités

OPPORTUNITES

- Augmentation attendue des bacheliers à partir de 2018
- Choix de l'État :
 - d'augmenter l'accès à l'enseignement supérieur ;
 - de favoriser l'alternance ;
 - de favoriser la Formation Continue.
- Volonté des collectivités locales d'appuyer l'enseignement supérieur
- Intérêt retrouvé pour les métiers de l'enseignement
- Mutualisation inter-composantes sur les sites (enseignement et services)
- Mise en place de l'université numérique et des e-formations
- Les labels CMQ (Certificats des Métiers et Qualifications)

RISQUES

- Attractivité des villes pour les étudiants plus faible que sur Orléans, Tours
- Difficulté à maintenir de l'activité dans les secteurs socioéconomiques du territoire
- Situation contrainte des collectivités locales sur le volet financier ou du fait de pertes de compétences
- Attractivité pour les enseignants chercheurs plus faible que sur les grands campus, d'où la difficulté à contenir les activités de recherche, notamment sur les secteurs isolés

1 - Les étudiants

Entre démocratisation et recherche d'excellence, comment faire face aux nouvelles attentes des étudiants et des familles ?

L'ouverture de sites universitaires décentralisés dans cinq villes moyennes de notre région a eu un effet positif incontestable en termes de démocratisation sociale. La proportion d'étudiants boursiers en première année y est généralement plus élevée (pouvant atteindre 60 % des étudiants comme dans l'Indre) qu'à Orléans et à Tours. Plusieurs critères interviennent dans le choix de l'orientation des futurs post-bac - ils sont souvent encore mineurs au moment où cette question se pose - la famille, en fonction du lieu d'habitation, de la situation sociale, de leur expérience personnelle ou non de l'enseignement supérieur ont une influence sur ce moment de choix.

Le baccalauréat ouvre les portes de l'enseignement supérieur : STS (Sections de Technicien Supérieur), CPGE (Classes préparatoires aux Grandes Écoles), universités (dont les IUT), grandes écoles, écoles spécialisées. En fonction de la série de son bac, le futur étudiant s'oriente vers une filière de l'enseignement supérieur qui lui correspond. La logique voudrait que STS et IUT accueillent principalement des bacheliers techniques et professionnels (même si la question de la vocation du bac professionnel reste à débattre). Les bacheliers généraux sont sensés se diriger vers des cursus plus longs : LMD, grandes écoles et peuvent aussi envisager ces études sur le mode de l'alternance. Or bien souvent ces derniers s'inscrivent en BTS ou en DUT, poursuivent leurs études à l'issue de l'obtention du diplôme, et contingentent par là même ces filières aux bacheliers technologiques. Les IUT revêtent de plus en plus souvent le rôle de CPGE déguisées, un diplôme intermédiaire en plus (ce qui peut logiquement s'avérer plus rassurant pour les usagers et les familles).

Effectifs étudiants par site universitaire de la région Centre-Val de Loire – rentrée 2015

	UNIVERSITÉ			INSA	TOTAL par département
	Total	dont IUT	dont ESPE		
Bourges	1 532	1 138	116	746	2 278
Chartres	622	321	124	0	622
Issoudun	281	281	0	0	281
Châteauroux	741	225	69	0	741
Tours	25 411	2 111	288	0	25 411
Blois	1 156	606	120	765	1 921
Orléans	13 600	1 420	1118	0	13 600
TOTAL	43 343	6 102	1835	1511	44854

Répartition des effectifs de l'université d'Orléans par site – rentrée 2015

	IUT		Droit Économie Gestion					Lettres langues sciences humaines					Sciences et techniques					ESPE	Autres	TOTAL
	DUT	LP	L1	L2	L3	M1	M2	L1	L2	L3	M1	M2	L1	L2	L3	M1	M2			
Bourges	786	303	167	51	29										12	8	11	116	49	1532
Chartres	249	72												106	39			124	32	622
Indre																				0
Châteauroux	183	42	130	59	44			122	44	48								69		741
Issoudun	251	30																		281
Orléans	1129	291	1144	529	514	439	390	1068	506	473	251	184	1589	582	695	365	275	1118	2058	13600
Blois																		120		120
Tours																		288		288

Répartition des effectifs de l'Université François Rabelais de Tours par Site – Rentrée 2015

	IUT		Droit Economie Sciences sociales					Lettres Langues					Sciences et Techniques					Arts et Sciences humaines					Santé	Autres	TOTAL	
	DUT	LP	L1	L2	L3	M1	M2	L1	L2	L3	M1	M2	L1	L2	L3	M1	M2	L1	L2	L3	M1	M2				
Blois	458	148	95	55	24								81	48	34	49	44									1036
Tours	1604	445	1471	826	666	496	604	1182	566	455	257	213	1122	631	385	399	272	1469	783	605	498	335	5947	3892	25123	

La région Centre compte six pôles d'enseignement supérieur de plus de 1 500 étudiants post-bac (comprenant STS, CPGE, formations médicosociales...), situés autour des capitales départementales. Neuf étudiants sur dix y sont scolarisés. Les 10 % restants sont répartis dans des sites secondaires, à Montargis, Dreux, Vierzon, Amboise... Les pôles de Tours et d'Orléans sont de loin les plus importants, avec les aires d'influence les plus étendues. La densité étudiante dans leurs aires urbaines est nettement plus élevée que dans la région, respectivement 6,2 et 4,2 étudiants au lieu d'étude pour 100 habitants. Ils regroupent à eux deux les trois quarts des étudiants de la région. Le rayonnement de Tours s'étend sur presque tous les départements du Centre notamment sur une grande partie des communes du Loir-et-Cher, laissant à Blois une faible zone d'attraction. Son influence s'exerce jusque dans l'Eure-et-Loir et le Cher. Elle n'atteint toutefois pas les départements voisins à l'ouest, attirés par les pôles du Mans ou d'Angers. Deuxième grande aire d'attractivité, la zone d'Orléans couvre presque en totalité le Loiret et déborde légèrement sur les départements limitrophes, notamment le nord du Cher et le sud du Loir-et-Cher. Les zones de Chartres, Blois, Châteaoux et Bourges attirent leurs étudiants dans un rayon assez limité, toutefois plus étendu pour cette dernière. Les pôles des autres aires d'influence sont extra-régionaux. La frange du nord de l'Eure-et-Loir jusqu'au nord du Loiret correspond à l'attractivité parisienne, qui s'étend sur une grande partie de l'Eure-et-Loir. Les étudiants des zones rurales du sud sont attirés vers les régions voisines : Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand et Nevers.

Source Insee – Centre info n°190 – Juin 2016

Les modalités de déplacements intra-régionaux pour accéder à l'enseignement supérieur tout au long de la vie

Lors de nos auditions nous nous sommes déplacés dans 4 villes moyennes qui accueillent des sites ou des antennes universitaires décentralisées. Un constat s'impose de manière récurrente : la difficulté pour les déplacements particulièrement chronophages dans le cadencement des transports en commun, l'absence de complémentarité dans les horaires ou dans les correspondances, la pauvreté du réseau, sans sous-estimer les perturbations.

La mobilité des étudiants

Le SRESVE indiquait que l'accès à un coût modéré aux transports en commun et au logement notamment sur de courtes durées (stages, alternance) est déterminant pour la qualité de vie des étudiants. En effet, une étude de l'INSEE Centre-Val de Loire (Info n° 190 - juin 2013) souligne sur cet aspect l'attractivité d'Orléans et de Tours pour les étudiants de l'ensemble du territoire de la région Centre.

Pour certains étudiants, la mobilité est quotidienne et il convient de s'assurer que les horaires et les prix des transports sont soutenables. Cette réflexion doit être menée au niveau régional en ce qui concerne le TER mais aussi par les collectivités locales pour les transports urbains et départementaux. La Région a initié la première étape de cet objectif en limitant le coût d'abonnement au TER à 75 € par mois dès le premier trimestre 2014. Mais une réflexion autour d'un ticket unique reste plus que d'actualité. Par ailleurs, les cadencements et horaires doivent prendre en compte la problématique des rythmes étudiants et aller de ce fait au-delà de la seule rentabilisation d'une gestion de flux.

Distance entre la gare et le site universitaire

	km	Temps en tramway	Coût
Orléans La Source	8	40 min	1€50
Tours 2 lions	4	20 min	1€50

Distancier de préfecture à préfecture en km

	Orléans	Tours	Chartres	Châteauroux	Bourges	Blois	Clermont-Ferrand	Limoges
Orléans	0	116	80	146	123	62	300	268
Tours	116	0	148	120	164	65	340	229
Chartres	80	148	0	215	192	101	370	338
Châteauroux	146	120	215	0	66	101	208	122
Bourges	123	164	192	66	0	116	191	224
Blois	62	65	101	101	116	0	292	261
Clermont-Ferrand	300	340	370	208	191	292	0	230
Limoges	268	229	338	122	224	261	230	0

	Train						Autocars		Voiture	
	Fréquence	Temps de gare à gare	Itinéraire	Coût			Temps de gare à gare	Coût	Temps	Coût
				Étudiants		Ens. chercheurs				
				Avec carte jeune (50€ par an)	sans réduction					
Orléans → Châteauroux	Environ 8 trains par jour le matin et le soir deux trains avec 30 min d'écart. En journée 1 train toutes les 2 heures environ	1h40	Direct	Entre 13 et 24,90 €	24,90 €	24,90 €	/	/	1h37	21,14 €
		Entre 1h30 et 2h00	1 correspondance (Vierzon)	Entre 16,80 et 28,20 €	Entre 26,50 et 28,20 €	Entre 26 et 28 €				
Châteauroux → Limoges	Premier train à 9h50 Début et fin de journée : toutes les 45 min Absence de train le midi puis reprise toutes les heures	Entre 1h00 et 1h20	Direct	Entre 12,20 et 17,50 €	Entre 17,50 et 25,50 €	Entre 17,50 et 25,50 €	/	/	1h23	12,34 €
Orléans → Chartres	Entre 30 minutes et 1 heure	Entre 3h00 et 3h50	1 correspondance (Paris)	Entre 16,40 et 32,80 €	Entre 22 et 32,80 €	Entre 26 et 32,80 €	Entre 1h15 et 1h30	Entre 7,60 et 15,10 €	1h09	12,50 €
Chartres → Paris	1 toutes les heures	Entre 1h00 et 1h20	Direct	8 €	Entre 12 et 16 €	16 €	/	/	1h13	15,72 €
Blois → Tours	1 toutes les demi-heures	Entre 37 et 45 min	Direct	Entre 5,60 et 11,20 €	Entre 8,40 et 11,20 €	11,20 €	1h20	Entre 8,40 et 11,20 €	0h49	12,72 €
		44 min	1 correspondance (Saint-Pierre-des-Corps)	Entre 8,40 et 11,20 €	11,20 €	11,20 €				
Orléans → Blois	1 toutes les demi-heures (maximum) le matin et le soir	Entre 35 et 55 mn	Direct	8€70	11€50	11€50	/	/	0h52	12,09 €
Orléans → Bourges	1 toutes les heures	1h15	Direct	Entre 10,10 et 15,20 €	Entre 15,20 et 20,20 €	20,20 €	1h35	5,00 €	1h31	23,34 €
Blois → Bourges	1 toutes les heures	Entre 2h08 et 2h22	1 correspondance (Saint-Pierre-des-Corps)	Entre 14,30 et 31,50 €	Entre 28,60 et 31,50 €	Entre 28,60 et 31,50 €	3h30	4,00 €	1h45	18,38 €
		3h47	2 correspondances : Blois→Saint-Pierre-des-Corps St-Pierre-des-corps→Vierzon (bus) Vierzon→Bourges	Entre 15,80 et 31,50 €	Entre 29 et 31,50 €	31,50 €				
		4h08	1 correspondance de 2h (Orléans)	Entre 14,30 et 28,60 €	Entre 21,50 et 28,60 €	28,60 €				
Bourges → Clermont Ferrand	Environ 7 trains par jour Entre 1 heure et 4 heures entre chaque train	Entre 2h20 et 3h00	1 correspondance : Nevers	Entre 15,20 et 19,80 €	Entre 19,90 et 22,20 €	Entre 19,90 et 22,20 €	2h10	5,00 €	2h15	34,37 €
		4h00	1 correspondance : Montluçon	17,20 €	26,20 €	26,20 €				
Orléans → Tours	1 toutes les 40 min à 1 heure	1h20	Direct	10,40 €	15,60 €	20,70 €	1h25	5,00 €	1h18	23,41 €

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'Académie d'Orléans-Tours (CROUS)

Le CROUS Orléans-Tours intervient dans l'attribution des bourses, gère les restaurants et les résidences universitaires et conduit des actions dans le domaine de l'aide sociale et de la culture. C'est un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il est présent sur tous les sites universitaires de l'académie : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun, Orléans et Tours.

Les bourses des étudiants gérées par le CROUS Orléans-Tours

Le CROUS s'occupe de la gestion d'environ 20 000 dossiers de bourse soit 33 % des apprenants ayant droit à une carte d'étudiant, ce taux atteignant 50 % et plus sur les sites décentralisés, ce qui dénote d'une problématique différente sur ces territoires et qui peut interroger sur la capacité économique de certains à pouvoir poursuivre des études sur Tours ou Orléans, et ce en dépit des systèmes d'aides existants. *La Région Centre-Val de Loire gère directement les bourses des filières sanitaires et sociales depuis que l'État a décentralisé cette mission le 1^{er} juillet 2005. Or dans certaine région, cette compétence a été transférée au CROUS qui instruit ces dossiers au même titre que les autres DSE (dossier social étudiant.)* Une centralisation au CROUS de la gestion des bourses du sanitaire et social est donc tout à fait envisageable et irait dans le sens d'une normalisation du statut d'étudiant pouvant ainsi favoriser l'émergence de campus. Le CROUS n'est qu'un simple opérateur pour la gestion des bourses ; si les bourses du sanitaire et social devaient lui être transférées, la Région lui déléguerait les crédits correspondants (qui font eux-mêmes l'objet d'une dotation) et plus si elle souhaite voir le 6^{ème} échelon maintenu.

Nombre de boursiers post-bac au 11 avril 2016 (source CROUS d'Orléans)

VILLE	Échelons									TOTAL
	0	0 bis	1	2	3	4	5	6	7	
BLOIS	68	391	213	107	106	91	144	120	58	1 298
BOURGES	48	387	224	115	114	85	203	162	82	1 420
CHARTRES	26	174	127	71	66	76	114	99	44	797
CHÂTEAUROUX	33	170	102	52	64	55	87	80	47	690
CONSEIL EUROPE	2	11	14	3	11	3	18	13	8	83
ORLÉANS	291	1 819	1 054	488	483	486	873	706	361	6 561
TOURS	510	2 954	1 556	779	793	725	1 172	898	428	9 815
TOTAL	978	5 906	3 290	1 615	1 637	1 521	2 611	2 078	1 028	20 664
%	4,7%	28,6%	15,9%	7,8%	7,9%	7,4%	12,6%	10,1%	5,0%	100,0%
Taux annuel rentrée 2016 en €⁸	0	1 009	1 669	2 513	3 218	3 924	4 505	4 778	5 551	

⁸ L'obtention d'une bourse (y compris à l'échelon 0) exonère son bénéficiaire de droits d'inscription universitaires et cotisation à la sécurité sociale étudiante.

L'offre de logements étudiants gérée par le CROUS

Le CROUS gère 6 026 logements (6 332 lits) dans la région, dont 2 202 à Orléans, 2 951 à Tours, 424 à Blois, 429 à Bourges, 204 à Chartres et 122 à Châteauroux. La pression de la demande de logement au CROUS lors de chaque rentrée annuelle est importante, et plus particulièrement sur les deux sites d'Orléans et de Tours. Elle diminue ensuite notamment de par les abandons et les départs en stage. Le CROUS est libre de fixer ses loyers (par délibération du conseil d'administration), dans le respect des plafonds établis par le ministère du Logement pour les résidences conventionnées dont il est propriétaire. Le calcul se base sur le coût de construction et d'amortissement diminué des aides potentiellement reçues, et détermine ainsi le prix des loyers. Mais il n'est propriétaire que de 50 % de son parc, l'autre moitié est louée à des bailleurs sociaux. Dans ce dernier cas, c'est le prix de location des bâtiments qui détermine le montant des loyers. **Le prix des loyers n'est donc pas uniforme en fonction des sites, puisque tributaire d'une manière ou d'une autre du marché de l'immobilier.**

Sur les sites décentralisés, le logement des étudiants en appartement semble plus accessible dans le parc privé et concurrence parfois l'offre du CROUS.

Le CROUS propose aussi des chambres meublées en résidences universitaires dont le loyer se situe entre 170 € et 300 € (charges comprises) en fonction de leur taille et de leur localisation. Mais si cette offre est présente à Tours et Orléans, elle n'existe ailleurs que sur Bourges pour un loyer minimum de 252 €.

Dans les grandes résidences universitaires, le CROUS met à disposition des espaces communs proposant laveries, salles de sport parfois des cuisines communes, salles de travail. Les étudiants sont de plus en plus en demande de services de ce type sur les sites décentralisés. Mais cette offre est difficile à mettre en œuvre compte tenu des marges budgétaires.

Capacité d'accueil hébergement par site – source CROUS – 2016

Libellé zone géographique	Nombre de logements théorique	Capacité d'accueil théorique	Capacité d'accueil réelle
ZONE BLOIS	391	429	424
ZONE BOURGES	399	429	429
ZONE CHARTRES	173	204	204
ZONE CHÂTEAUROUX	108	122	122
ZONE ORLEANS	2 095	2 208	2 202
ZONE TOURS	2 870	2 953	2 951
Récapitulatif général - Valeur récapitulative	6 036	6 345	6 332

Taux de pression boursiers / nb de lits	3,26
--	------

Comparatif entre les loyers en appartement du CROUS et ceux du parc privé de la région Centre - Val de Loire

Ville	Logements CROUS 2016-2017			Logements privés		Différence entre loyer du CROUS et loyer du privé	Ville	Logements CROUS 2016-2017			Logements privés		Différence entre loyer du CROUS et loyer du privé	
	Résidence	Logement	Loyer	Prix moyen au m ²	Loyer			Résidence	Logement	Loyer	Prix moyen au m ²	Loyer		
Orléans (campus)	L'indien	Studio 15m ²	309 €	19,10 €	286,50 €	↘	Blois	Dr Desfray	T1 15 m ²	360 €	17,41 €	261,15 €	↘	
		Studio 20 m ²	399 €		382,00 €	↘			T1 19 m ²	387 €		330,79 €	↘	
	Les Charmes	T1 20 m ²	363 €		382,00 €	↗			T1 25 m ²	435 €		435,25 €	↗	
	Les Magnolias	T1 18 m ²	381 €		343,80 €	↘		Les Flandres	T1 18 m ²	342 €		313,38 €	↘	
Orléans (centre-ville)	Campo Santo	Studio 16 m ²	330 €	19,10 €	305,60 €	↘	Rocheron	T1 18 m ²	330 €	17,41 €	313,38 €	↘		
		Studio 20 m ²	390 €		382,00 €	↘		T1 23 m ²	357 €		400,43 €	↗		
		Studio 28 m ²	444 €		534,80 €	↗	Dr Ducoux	T1 19 m ²	360 €		330,79 €	↘		
	Jacquard	T1 19 m ²	342 €		362,90 €	↗		T1 25 m ²	432 €		435,25 €	↗		
	Dessaux	T1 18 m ²	351 €		343,80 €	↘		T1 33 m ²	486 €		574,53 €	↗		
		T1 22 m ²	378 €		420,20 €	↗	Bourges	Hôtel Dieu	T1 16 m ²		282 €	17,50 €	280,00 €	↘
T1 27 m ²	417 €	515,70 €	↗	T1 18 m ²	297 €	315,00 €			↗					
Tours (centre-ville)	Christophe Colomb	T1 32 m ²	411 €	20,40 €	652,80 €	↗		Marie Curie	T1 20 m ²	321 €	17,50 €		350,00 €	↗
		T1 18 m ²	375 €		367,20 €	↘			T1 18 m ²	378 €			315,00 €	↘
	Europa	T1 25 m ²	405 €		510,00 €	↗	Les Gibjoncs	Studio 20 m ²	399 €	350,00 €		↘		
		T1 27 m ²	405 €		550,80 €	↗		Studio 27 m ²	459 €	472,50 €		↗		
	Hélène Boucher	T1 16 m ²	300 €		326,40 €	↗	Chartres	Jean Zay	T1 19 m ²	324 €	17,80 €	338,20 €	↗	
		T1 18 m ²	336 €		367,20 €	↗			Merleau Ponty	T1 18 m ²		303 €	320,40 €	↗
		T1 22 m ²	414 €		448,80 €	↗		T1 19 m ²		303 €		338,20 €	↗	
	Tonnellé	T1 16 m ²	336 €		326,40 €	↘		T1 24 m ²	333 €	427,20 €		↗		
		T1 19 m ²	369 €		387,60 €	↗	Desanti	T1 18 m ²	306 €	320,40 €	↗			
		T1 22 m ²	408 €		448,80 €	↗		La Chapelle	T1 20 m ²	318 €	332,00 €	↗		
Tours (Sud)	Les Garennes	T1 18 m ²	351 €	20,40 €	367,20 €	↗	Châteauroux		Charlemagne	T1 20 m ²	375 €	16,60 €	332,00 €	↘
		T1 30 m ²	414 €		612,00 €	↗		T1 21 m ²		402 €	348,60 €	↘		

Montant des loyers du CROUS

Ville	Loyers
Blois	Entre 250,30€ (T2, loyer d'un étudiant occupant un T2 avec un autre étudiant) et 487,90€ (T1 33m ²)
Bourges	Entre 244,40€ (T1 bis, loyer d'un étudiant occupant un T1 bis avec un autre étudiant) et 459,40€ (Studio 27 m ²)
Chartres	Entre 224,50€ (T1 bis, loyer d'un étudiant occupant un T1 bis avec un autre étudiant) et 332,90€ (T1 de 23,5m ² à 26 m ²)
Châteauroux	Entre 211,60€ (T1 bis, loyer d'un étudiant occupant un T1 bis avec un autre étudiant) et 402,50 € (T1 21 m ²)
Orléans	Entre 171,50€ (Chambre rénovée) et 445,20€ (Studio 25 m ²)
Tours	Entre 171,50€ (Chambre rénovée) et 416,30€ (T1 30 m ²)

L'offre de restauration par le CROUS

Les restaurants universitaires gérés par le CROUS acceptent tous les détenteurs d'une « carte d'étudiant », ce qui exclut par exemple le plus grand nombre des étudiants du sanitaire et social. Le prix du ticket est fixé par décret à 3,25 € pour un coût réel moyen de 6,80 € environ. Le CROUS voit un intérêt aux regroupements des formations sur un même site car un des enjeux pour la fréquentation est de positionner les restaurants universitaires au plus près des lieux d'enseignement et de pratiquer des économies d'échelle.

Il est propriétaire de la plupart des bâtiments de restauration en propre ou en affectataire (bâtiments appartenant à l'État). Lors de l'audition, le service comptable et la directrice du CROUS laissent transparaître des inquiétudes concernant les sites de restauration déficitaires comme celui de Chartres...

Dans son rapport annuel du 11 février 2015 sur les CROUS, la Cour des comptes indique: **la restauration est devenue "une prestation coûteuse dont le déficit s'accroît"**. Face à une fréquentation en baisse, et de plus en plus saisonnière, la diversification des prestations s'est faite "sans réflexion préalable", dénonce la Cour, tandis que "l'implantation d'unités de restauration a suivi sans tenir compte d'un seuil minimum de fréquentation". La Cour conseille à l'État de fermer les installations d'hébergement et de restauration trop peu fréquentées...

Ville :	Capacité d'accueil :
Blois	345
Bourges	630
Chartres	142
Châteauroux	184
Orleans	2 355
Tours	3 090
Total général	6 746

Le CROUS Orléans-Tours, comme les autres CROUS, doit tendre à équilibrer son budget annuel

Son budget est, à ce jour, équilibré puisque présentant un résultat excédentaire de 162 000 euros pour un chiffre d'affaire de 24 millions d'euros en 2015. Mais il n'existe aucune marge et le moindre « accroc » est susceptible de fragiliser l'offre. La Cour des comptes demande qu'il mette en œuvre une gestion analytique par site et par activité. Le retard pris pour cette mise en œuvre officielle permet peut-être de ne pas poser la question des sites où l'activité est trop déficitaire. Le service comptabilité auditionné semble conscient que certaines résidences ou restaurations sont « fragiles ». Actuellement, ils affirment que c'est bien la mutualisation inter-sites et sur les deux universités qui permet le fragile équilibre financier global.

La santé des étudiants

Parmi les ambitions déclinées par le SRESVE, celle qui consiste à "conforter la qualité de la vie étudiante comme facteur clé de la réussite" a comme objectif de "faciliter l'accès aux services et penser leur organisation comme appui à la réussite étudiante".

Une des actions prévoit la généralisation des points de santé mutualisés, animés par un(e) infirmier(e) rattaché(e) au Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) afin que tous les établissements et tous les sites universitaires soient dotés d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé.

La politique poursuivie en matière de santé vise à améliorer le suivi sanitaire des étudiants et à développer les actions de prévention et d'éducation à la santé, missions assurées dans les universités par les Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS). Mais la situation est très différente en fonction des sites.

À ce jour, le panorama départemental est le suivant :

- À Orléans le SUMPPS est composé d'une équipe pluridisciplinaire : médecin, infirmière, psychologue, diététicienne, assistante sociale.
- À Bourges, une équipe pluridisciplinaire : médecin, infirmier(e), diététicien(ne), assistant(e) social(e).
- À Chartres, vacation d'un médecin et d'un(e) infirmier(e) pour les visites obligatoires de première année de licence et permanence d'un(e) assistant(e) social(e).
- À Châteauroux et Issoudun, permanence d'un(e) assistant(e) social(e) du SUMPPS d'Orléans.
- À Tours, une équipe pluridisciplinaire : médecins, psychiatres, dentiste, dermatologue, gynécologue, médecin du sport, infirmiers(es), psychologues, diététiciens(nes), assistants(es) sociaux(les), une praticienne shiatsu.
- À Blois, un point santé avec un(e) infirmier(e) : lieu d'écoute, d'accueil et de prévention créé en novembre 2014 et qui dépend du SUMPPS de Tours. L'infirmier(e) oriente vers les professionnels en fonction des besoins (psychologue, médecin, diététicien(ne)). Ce point santé est destiné aux étudiants de l'université, de l'ESPE et de l'INSA.

L'offre sanitaire n'est donc pas la même en fonction du lieu d'études ; or l'idée d'un accès démocratique à l'enseignement supérieur sous-tend l'idée que les conditions d'étude soient de même nature quelle que soit l'origine géographique des étudiants. Cette question ne peut être éludée et doit être intégrée à la réflexion, notamment en ce qui concerne la physionomie potentielle des sites à mettre en place. Les collectivités auront vraisemblablement un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces dispositifs. À ce titre, les sites décentralisés, avec la perspective de campus accueillant formations scolaires post-bac, formations sanitaires et sociales post-bac et enseignement supérieur, pourraient permettre d'avoir une approche rationalisée et plus qualitative.

L'accès à la culture et au sport

Que ce soit l'université de Tours ou d'Orléans, les deux établissements ont mis en œuvre un passeport culturel à destination des étudiants qui leur permet d'obtenir des réductions. À Tours il s'agit du PCE (Passeport Culturel Étudiant) et à Orléans du PAC (Passeport À la Culture). Les étudiants des deux universités peuvent acquérir le passeport culturel de l'autre université gratuitement. À eux deux ces passeports permettent d'accéder à des prestations culturelles sur l'ensemble du territoire régional. Les différentiels sont donc davantage liés à des questions d'offre locale et de transport, qu'à des conditions économiques, y compris sur les sites. Il est évident qu'à Tours comme à Orléans l'offre dans ce domaine est plus développée. À noter une initiative intéressante sur Blois, « L'École du Spectateur », atelier animé par la Halle aux Grains qui met gratuitement à disposition un bus pour aller voir quelques spectacles de Tours à Blois et inversement. Ce type d'initiative pourrait contrecarrer les problématiques d'offre, même si les agglomérations support de sites ont généralement investi dans le développement culturel.

L'accès au sport souffre des mêmes difficultés liées à l'offre globale. Si les universités d'Orléans et de Tours proposent via leurs SUAPSE respectifs un accès financier privilégié aux activités sportives⁹, l'offre reste très différenciée en fonction des sites, les villes d'Orléans et de Tours disposant d'une offre d'infrastructures universitaires et extra-universitaires bien plus importante que sur les autres sites régionaux.

Cf. Rapport « L'accès à la culture et au sport en région Centre » - CESER Centre-Val de Loire – 23-09-2013

Du point de vue universitaire, si le site de Bourges voit à sa disposition un enseignant d'EPS détaché, c'est le site de Blois qui semble disposer de l'offre la plus diversifiée des sites décentralisés de la région Centre-Val de Loire. Il n'en reste pas moins que cette dernière demeure 2 à 3 fois moins importante que celle des universités mères.

Outre la question de développement individuel, la question est d'autant plus prégnante avec la présence d'UEL (Unités d'Enseignement Libre) dans les cursus, parmi lesquelles figurent les activités sportives. Quant à l'offre de l'INSA, si elle est à destination de l'ensemble des inscrits, elle reste concrètement différenciée selon qu'on étudie à Bourges ou à Blois.

La question d'une unicité géographique de type campus reste une piste pertinente pour un développement de l'offre culturelle et sportive. Le regroupement de l'ensemble des apprenants sur un site départemental pourrait permettre d'envisager le déploiement d'infrastructures bénéficiant à tout type de cursus post-bac. La présence de cursus paramédicaux et STAPS sont autant d'opportunités qui peuvent être saisies dans ce domaine.

⁹ Orléans propose un « Pass-sport » dont l'adhésion est à 20 €.

Tours propose un « Pack sport » dont l'adhésion est à 25 €.

2 – Les enseignants-chercheurs

« Les enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs des universités) concourent à l'accomplissement des missions de service public de l'enseignement supérieur. Ils participent à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assurent la direction, le conseil et l'orientation des étudiants. Ils contribuent également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale. »

Source Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Concrètement l'activité d'enseignant-chercheur se décompose en trois grands champs :

- l'activité pédagogique qui recoupe la charge de cours et le suivi des étudiants,
- l'activité liée à la recherche pure,
- l'activité administrative (notamment liée au montage des projets qui s'avère de plus en plus chronophage).

Les auditions menées nous ont montré que les difficultés inhérentes à leur activité et à leur quotidien ne sont pas les mêmes pour un enseignant affecté sur site que pour un enseignant affecté au siège universitaire effectuant des heures sur site.

Les enseignants-chercheurs affectés sur site décentralisé

L'absence de laboratoires sur place, la difficulté d'accès aux infrastructures techniques (notamment en ce qui concerne les sciences dures), sont autant d'éléments qui impactent négativement l'activité de recherche. D'autant que ces difficultés techniques sont amplifiées par l'absence d'une dynamique initiée par une communauté de chercheurs. Ces facteurs moins prégnants sur des disciplines généralistes peuvent s'avérer complètement rédhibitoires pour des disciplines techniques.

Par ailleurs la question d'isolement doit être prise en compte, sur l'attractivité du territoire pour les enseignants-chercheurs mais aussi en termes de débouchés professionnels pour leurs conjoints, de l'offre éducative locale, de l'accès à la culture et aux loisirs. Les retours d'audition nous ont montré que les difficultés de cet ordre n'étaient absolument pas négligeables. Le corollaire est lié au risque d'un turn-over important sur site.

Enfin, les heures consacrées à l'encadrement des sites décentralisés grèvent d'autant le temps consacré à la recherche et à l'enseignement.

Les enseignants-chercheurs affectés à Orléans ou à Tours donnant des cours sur sites

Cette situation confronte les enseignants à deux difficultés majeures.

S'il existe une compensation financière pour les enseignants sous forme d'heures complémentaires, cette pratique demeure extrêmement chronophage, particulièrement dans une région dont le réseau de transport est bien moins développé qu'il ne devrait l'être. Cette problématique conduit les enseignants-chercheurs à sacrifier certaines de leurs activités, dont souvent la recherche. De plus, le fait de n'intervenir que ponctuellement implique que l'enseignant est absent le reste du temps et n'est donc pas en mesure d'assurer un suivi pédagogique d'une qualité équivalente à celui dispensé sur un site de résidence.

Le site de Blois, seul site avec une antenne à être porté par l'université de Tours, bénéficie à ce titre d'une situation bien moins critique que les autres sites régionaux, le cadencement ferroviaire permettant un transit fluide et régulier que ce soit pour Tours ou Orléans.

Concernant l'université d'Orléans qui porte les sites de Bourges, Chartres et Châteauroux, cette problématique de l'offre de transport est une question importante pour l'avenir, avant même d'en évoquer la charge financière qu'ils peuvent représenter.

Un professeur qui se déplace pour aller faire un cours de 3 heures sur un site décentralisé depuis son université mère d'Orléans doit aller à Chartres, ou à Bourges, ou à Châteauroux. Il ne peut invoquer durablement le retard d'un train ou son absence sans perdre sa crédibilité auprès des étudiants. Le temps de trajet et la complexité d'accès sont autant de vecteurs de temps perdu pour d'autres activités, qu'elles soient pédagogiques ou de recherche. Cette difficulté est renforcée de par l'éloignement de l'université d'Orléans sur le campus de La Source qui rallonge tout déplacement vers les sites de plus de 30 minutes en transport en commun.

De même la cohésion entre les deux sites de l'INSA (Bourges et Blois) est d'autant fragilisée par la faiblesse de l'offre de transport entre les deux villes de la région.

Il n'en reste pas moins que la possibilité de donner des cours sur sites reste une opportunité pour des néo-doctorés de trouver un premier poste en des temps où la demande est bien supérieure à l'offre, mais aussi à des doctorants de financer la fin de leur cursus. Les pratiques consistant à recourir à des enseignants du second degré posent question. La spécificité d'un DUT par rapport au BTS se situe sur la dimension « recherche » du cursus ; or si l'enseignant n'est plus un chercheur, la différenciation des cursus peut poser question.

3 – Le volet financier

Dans leur article « Recherche et enseignement supérieur : plus de place pour les collectivités » R. Pierronnet (Doctorant es Sciences et Gestion) et S. Lafon (doctorante es sciences politiques) s'interrogent sur le rôle des collectivités dans l'animation locale de l'enseignement supérieur.

Force est de constater que l'implication des acteurs politiques locaux a toujours été prépondérante dans la création des sites décentralisés de la région Centre-Val de Loire. Emblématique pour la collectivité d'accueil, la présence de sites décentralisés a pu émerger d'une attente spécifique du tissu économique (essentiellement pour l'enseignement « technique » en IUT ou en école d'ingénieur) mais aussi d'une recherche d'attractivité et de dynamisme liée à la présence d'une communauté étudiante. La proximité couplée à la « taille humaine » des sites leur permet de tisser des liens durables avec les acteurs de la vie économique locale.

Depuis, le contexte réglementaire a largement évolué en ce sens et la loi Enseignement Supérieur et Recherche a pérennisé le rôle des collectivités notamment de par leur présence dans les conseils d'administration (au moins 2 représentants aux conseils d'administration des universités), elles peuvent participer à l'élection du président et au fonctionnement de l'établissement, et ce, sans condition ni de présence, ni d'activité dans les réunions du CA. Elles sont par ailleurs associées aux contrats de sites. La loi leur laisse donc une place de plus en plus importante.

L'intérêt des collectivités pour l'ESR est multiple :

- L'ESR levier de développement économique local (source d'innovation, de main d'œuvre qualifiée, de création d'entreprises...),
- L'ESR source d'attractivité territoriale,
- L'ESR outil de l'aménagement du territoire de par l'impact qu'il peut avoir sur les réseaux et politiques publiques.

Nombreuses sont les collectivités qui au titre de leurs compétences facultatives se sont investies dans l'ESR local. Mais le désengagement de l'État tant dans son financement direct des établissements que dans celui des collectivités introduit un contexte nouveau, plus carencé qui impose des choix budgétaires. Globalement, les sites décentralisés régionaux sont financés pour grande partie par les collectivités locales. La question du coût par étudiant se trouve de ce fait gommée. Dans ces conditions un étudiant en antenne coûte moins cher à l'université qu'un étudiant au siège. Il demeure de toute façon extrêmement difficile de comparer objectivement les deux types de coût. Le site de Bourges par exemple n'est financé qu'à hauteur de 20 % par l'université d'Orléans.

Il n'en reste pas moins que le contribuable paie malgré tout deux fois pour les sites, une première au titre des dotations universitaires versées par l'État financé par l'impôt et une seconde au titre des subventions financées par la taxation locale. De ce point de vue la construction financière peut interpeller.

Les domaines de financements recoupent en général les frais inhérents au déplacement des enseignants, parfois les locaux, certains personnels, la prise en charge des cursus dupliés...

Mais si ces financements ont des volumes similaires en fonction des territoires, leur structuration au sein des conventions est beaucoup plus éclectique et d'autant moins lisible. Or les réponses réglementaires à cette difficulté ne semblent pas avoir été gommées par le cadre nouvellement mis en place.

PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS AU FINANCEMENT DES SITES UNIVERSITAIRES DÉCENTRALISÉS

Dans le Cher, le Conseil départemental met à disposition gratuite plus de 4 000 m² de bâtiments à destination de l'UFR sciences de l'université d'Orléans, dont il prend en charge l'entretien et la maintenance. Il verse par ailleurs une subvention de fonctionnement de 15 000 € et participe à la prise en charge des déplacements des enseignants et à leur indemnisation. La communauté d'agglomération Bourges Plus finance le remboursement des frais pédagogiques de l'UFR droit économie gestion, les frais de déplacements et les coûts enseignants nets des moyens État.

Dans l'Eure-et-Loir, le Conseil départemental met à disposition du collegium sciences et techniques, de l'IUT et de l'ESPE une surface bâtie dont la valeur locative est de l'ordre de 250 000 €, ainsi que 2 copieurs en chromatographie. Il verse par ailleurs une subvention de 135 000 € au titre des frais d'enseignement du collegium et 29 300 € pour la recherche. L'IUT perçoit une subvention de 28 000 € au titre de l'enseignement et l'ESPE 10 000 €. Ces allocations peuvent faire l'objet d'une restitution en fonction du détail des engagements de l'université. Par ailleurs, le Conseil départemental, la Région Centre-Val de Loire et l'agglomération de Chartres ont investi plus de 750 000 € dans les locaux de Polytech. Ils participeront tous à parité (avec l'État) à l'entretien et la maintenance. Par ailleurs, le Conseil départemental et l'agglomération chartraine participent à hauteur de 426 000 € au fonctionnement de la structure (subventions, valorisation des bâtiments, personnels, matériels...).

Dans l'Indre, le Conseil départemental, la Ville de Châteauroux et la CCI se sont structurés sous forme associative au sein de l'ADESI (Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur de l'Indre) qui intervient en tant que personne morale. La structure prend en charge le surcoût inhérent aux heures d'enseignement dupliquées et les frais de déplacement des enseignants.

Enfin pour le Loir-et-Cher, le Conseil département et l'agglomération (Agglopolys) participent respectivement à hauteur 13 150 € et 36 030 € au fonctionnement du site de Blois. En outre, le Conseil départemental et Agglopolys proposent de poursuivre chacun leur soutien financier à hauteur de 30 000 € pour l'UFR droit, et 30 000 € pour l'UFR Sciences.

Une première conclusion découle donc de l'intérêt grandissant pour l'unicité géographique de campus départementaux qui devrait permettre de résoudre les difficultés de financement liées à l'éparpillement, tout en générant des économies grâce aux mutualisations. En effet pour des raisons historiques, il n'est pas rare que les opérateurs (IUT, écoles d'ingénieurs, sites décentralisés de licence générale, ESPE, STS, CPGE, Ecole paramédicales et sociales, etc...) se trouvent à différents endroits de la ville ou de l'agglomération. Imaginer à moyen terme le regroupement sur un même site géographique départemental faciliterait une mutualisation des salles de cours, d'une bibliothèque, de personnel technique, administratif de scolarité, du CROUS pour faciliter la vie étudiante.

Une piste réside ainsi dans la rationalisation des conventions signées entre les universités et les collectivités. Les postes de financement, leur volume, la nature des soutiens indirects sont très éclectiques en fonction de la convention passée. Un travail d'harmonisation et de lisibilité ne pourrait qu'être de nature à fluidifier le dispositif. Pour exemple, l'ADESI (Association de Développement de l'Enseignement Supérieur de l'Indre) soutient le collège universitaire et l'IUT de Châteauroux, mais aussi HEI (émanation d'une université privée de Lille), mais pas l'IUT d'Issoudun (qui bénéficie d'autres financements par ailleurs).

D'autant que le contexte budgétaire et les réformes réglementaires ont conduit l'État à évincer toute forme d'approche extérieure à la spécialisation intelligente en termes de construction universitaire. La priorité est donc donnée à la mise en valeur des atouts des territoires avant celle de son aménagement. Comme mentionné précédemment, les dotations sont principalement fonction du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement « mère » quel que soit le nombre de sites déployés. Cette problématique budgétaire est accentuée par les nouvelles modalités de financement des projets de recherche (sous forme d'appels à projet – PIA) qui s'avèrent très chronophages et grèvent d'autant le « disponible enseignant ». À ce jour, la construction universitaire régionale et les options choisies ont conduit l'université d'Orléans à porter la charge d'une politique de site bien plus que l'université de Tours qui a fait des choix différents.

Le fait que la loi Notre confirme aux trois niveaux de collectivités (EPCI, Départements et Régions) la possibilité de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur leur territoire ainsi qu'aux œuvres universitaires, doit les amener à penser l'organisation des sites décentralisés.

4 - Perspectives de la construction universitaire régionale

Nous avons cherché à observer la situation dans les autres régions. Cette problématique des antennes ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) dans les villes moyennes a notamment fait l'objet d'un séminaire organisé par le réseau des villes moyennes, ESR et l'institut national de développement local. Les villes de Châteauroux, Blois et Bourges y ont participé.

À cette occasion, Gilles BAILLAT, président de l'université de Reims Champagne-Ardenne et président de la commission "Vie étudiante et questions sociales" de la Conférence des présidents d'université déclarait : « *Aujourd'hui, il faut penser en termes d'écosystème dynamisant pour l'enseignement supérieur régional et pour les villes moyennes.* »

À cette fin il posait trois conditions :

- ✓ *La masse critique : pour le modèle économique, il faut un minimum de 500 étudiants (en dehors des autres formations) sur un site (pour l'Île-de-France, 1 000 étudiants), la question étant comment ouvrir d'autres formations permettant d'atteindre ce seuil.*
- ✓ *La lisibilité, passant par la différenciation et une politique de niches : ainsi à Charleville-Mézières, dans les Ardennes (qui représentent 40 % des exportations des fonderies de la France) avec un accord avec les collectivités et les industriels, est développée une chaire qui a vocation à porter une filière d'ingénieurs.*
- ✓ ***L'environnement propre à la vie universitaire : restauration (CROUS), logement étudiant, sports, équipements (sous la responsabilité entière des collectivités territoriales), plus largement la qualité de vie (pour les étudiants, l'expérience étudiante est une expérience de vie), l'importance de l'image (exemple d'Avignon et de son Festival), de marqueur d'identité. Pour la Conférence des présidents d'universités, ce qui va différencier les universités en termes d'attractivité, c'est la vie des campus.***

Suite aux auditions, à un état des lieux qui se trouve en annexe et à l'étude de divers rapports et schémas, les cursus en IUT et en STS ne souffrent pas à ce jour d'une mise en cause. Ils sont inscrits dans leurs territoires et ils sont en lien fort avec l'environnement économique et les professionnels de ce territoire. Les dotations budgétaires des IUT (même si elles transitent par les universités) sont fléchées et ne font normalement pas l'objet d'arbitrage des universités de rattachement. Les STS voient leur budget intégré à celui des lycées d'implantation mais leur financement est pérenne de par la carte de visite qu'ils constituent pour l'établissement. Par ailleurs, les IUT, excepté celui de Chartres, dépassent le seuil des 500 étudiants par site (l'IUT Issoudun étant une antenne du site de Châteauroux). Ils contribuent à la diffusion d'une économie de la connaissance et de l'innovation sur les territoires.

En termes de démocratie d'accès pour les étudiants, la situation actuelle des 4 antennes de licences générales (1 072 étudiants répartis sur 4 sites à la rentrée 2015) et les implantations locales dans 4 villes moyennes de la région sont souvent facteurs de réussite du fait des petits effectifs d'étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} années de licence. Même si cette affirmation doit être nuancée en fonction des sites. Par exemple, en droit-économie-gestion, ils sont en 1^{ère} année : 130 à Châteauroux et 167 à Bourges. Les effectifs descendent en 2^{ème} année à 59 à Châteauroux et 51 à Bourges et en 3^{ème} année ils en restent à 44 à Châteauroux et 29 à Bourges. L'aspect positif de ces effectifs réduits en 2^{ème} et 3^{ème} années réside dans leur poursuite dans les masters des universités

mères, avec un taux de réussite important (quand certains étudiants n'en deviennent pas majors de promotion). Si nous ne disposons pas de données chiffrées précises quant au taux d'encadrement dans les antennes, les différents témoignages nous ont indiqué qu'il contribuait à la réussite étudiante.

Mais le bilan des auditions nous conduit à nous interroger sur la pertinence des licences générales sur sites décentralisés, compte tenu du rapport charge/fréquentation.

Ainsi l'université de Tours porte le site de licences générales de Blois qui représentait 430 de ses 23 504 étudiants hors IUT soit un poids de 1,82 %. L'université d'Orléans qui porte les trois sites décentralisés de licences générales de Bourges, Chartres et Châteauroux compte 870 de ses 11 932 étudiants hors IUT et hors ESPE soit un poids de 7,29 %. Si les deux universités mutualisaient cette charge d'aménagement du territoire, le poids des sites décentralisés serait de 3,66 % des étudiants pour chacune des universités.

Dans certains cas les collectivités locales contribuent au financement des coûts induits de cette décentralisation notamment pour participer à la prise en charge du transport des enseignants ainsi que pour les locaux. Mais cette participation apparaît très disparate quand elle est lisible.

Faut-il comparer le coût supplémentaires pour les collectivités que nécessite le maintien des sites avec le coût que les collectivités devraient consacrer pour rendre mobiles les 1 300 étudiants concernés si les sites devaient être fermés (sans compter les 717 étudiants en ESPE) ?

Par ailleurs le Conseil régional affiche des ambitions fortes avec l'objectif de 70 000 étudiants à l'horizon 2020. Soit 12 000 étudiants en plus et une partie importante par l'université. Rapatrier les moyens mis sur les antennes sur le site de l'université mère renforcerait-il les capacités d'attractivité des universités d'Orléans et de Tours ?

L'expérience montre que l'avenir de la région Centre-Val de Loire dépendra des choix, ou de l'absence de choix, effectués par l'ensemble des acteurs de la région. Les véritables ressorts et leviers du futur régional se trouvent en région Centre-Val de Loire.

Le CESER rappelle que le SRADDT Ambition 2020 a retenu comme levier d'action la volonté affichée d'augmenter le nombre d'étudiants en région Centre-Val de Loire pour atteindre 70 000 en 2020.

Derrière la hausse des effectifs se joue, en effet, la possibilité de maintenir un maillage territorial équilibré de l'offre de formation tout en assurant le développement des domaines d'excellence.

Les engagements des différents acteurs et financeurs (Région, collectivités, État, établissements, CROUS...) en la matière sont importants et diversifiés (aides à la mobilité, dotations informatiques, aide à la mutuelle santé, investissement dans les bâtiments...).

III – LES PRÉCONISATIONS

L'université et plus largement l'enseignement supérieur se trouvent confrontés à trois défis pour la décennie à venir.

- ⇒ **Le premier défi** concerne la réponse à une demande croissante due à une augmentation de la population en âge de poursuivre ses études et à une poursuite de l'élévation des niveaux de formation. Mais la région Centre-Val de Loire perd chaque année environ 2 000 étudiants entre ceux qui sortent de la région et ceux qui y entrent pour poursuivre leurs études. Comment accueillir ces milliers d'étudiants en termes de personnels et de locaux alors qu'il existe actuellement des difficultés dans certaines filières (STAPS notamment) ? On peut voir poindre le risque d'une sélection qui ne dirait pas son nom.
- ⇒ **Le second défi** vient de la situation financière des établissements qui, sans être dramatique, ne pourra perdurer sur les mêmes bases. L'enseignement, comme la culture, ne peut être soumis aux règles économiques traditionnelles de gains de productivité : voici deux cents ans une pièce de théâtre durait 2 heures et nécessitait 12 acteurs, c'est toujours le cas aujourd'hui sinon ce n'est plus le même objet. Il en est de même dans l'enseignement. Les cours faits dans des amphithéâtres géants, dédoublés par vidéo ne peuvent prétendre à la même qualité que ceux dispensés devant des assemblées plus réduites. Ceci participe également à une sélection parmi les étudiants qui n'ont pas droit à une baisse de motivation. Sans doute un principe darwinien de sélection naturelle.
- ⇒ **Le troisième défi** replace l'enseignement supérieur dans la question globale de l'aménagement du territoire et dans sa contribution à rendre un site attractif. Il existe un vrai choix entre continuer d'arroser où il pleut ou construire un véritable maillage de la région. L'organisation actuelle résulte d'opérations parcellaires menées au fil des ans. Cette absence de stratégie globale fait que les deux universités jouent des rôles différents et ne sont pas placées à égalité. Il en est de même sur les autres sites de la région.

Pour faire face à ces défis il convient de procéder avec méthode, de construire une approche puis une vision partagée, d'élaborer une stratégie globale, d'articuler l'ensemble des éléments afin de répondre à l'attente des étudiants mais également de l'ensemble de la population régionale.

Évaluer l'organisation actuelle

Ce rapport montre la complexité d'une organisation héritée de créations et d'assemblages successifs. L'enseignement supérieur relève actuellement d'établissements publics (universités, écoles) sous l'autorité de l'État (Rectorat), de lycées (Rectorat) et d'autres institutions dont les chambres consulaires et les organismes privés.

Si l'Éducation nationale, soit directement, soit par l'intermédiaire de relations contractuelles, supervise cet ensemble, on voit se développer des logiques parcellaires, concurrentielles entre elles, qui segmentent cet ensemble en « chapelles » séparées. On le voit sur la question des classes préparatoires écartelées entre les lycées dont elles contribuent à assurer la renommée et les écoles et universités qui souhaiteraient bien les intégrer dans leurs parcours internes.

Une véritable évaluation permettra de faire un bilan de la situation actuelle en examinant les rôles et fonctions de chacun, de commencer à élaborer une vision partagée et une organisation globale. Il restera à jalonner le parcours à suivre.

Conscient de l'importance de cette question pour l'avenir de la région et le devenir de ses habitants, le CESER contribuera à cette évaluation organisée dans le cadre **d'une conférence permanente de l'enseignement supérieur, copilotée par l'État et la Région.**

Forger une vision partagée

Depuis de nombreuses années les établissements se sont développés pour eux-mêmes, au mieux en ignorant l'autre, souvent en le concurrençant. Ce temps semble révolu et soit volontairement, soit sous la pression de l'autorité de tutelle (Éducation nationale) et celle de la Région comme financeurs. Il faut réunir l'ensemble des composantes et définir un fonctionnement communément accepté et porté dans lequel chacun connaît sa partition. Ce travail fait suite à l'évaluation dont il est le prolongement.

À ce stade, la méthodologie se doit de faire travailler sur les utopies¹⁰, sur du rêve, sur des projets (au sens étymologique du terme). Cette quête du Graal rencontrera très vite les contraintes financières, organisationnelles... mais elle aura permis la rencontre et le partage.

Ce travail doit être le fait de la conférence permanente de l'enseignement supérieur.

Organiser les parcours de réussite

Tenant compte des particularités de cette région où la « politique des petits pas » préside aux choix des étudiants et de leur famille, il faut travailler à la place de chaque élément mais peut-être sans doute surtout sur les articulations, les passerelles et l'orientation, offrir une arborescence des parcours possibles à partir de l'envie, perturbée par les contraintes et les aléas, ne débouchant jamais sur une voie sans issue. Si chaque institution a organisé ces transitions, il reste des marges de progrès pour les harmoniser entre elles.

À ce stade, il convient de définir le rôle et le devenir des sites universitaires hors Orléans et Tours et de voir comment l'assurer et l'assumer.

Ces sites ont une double fonction qui ne peut s'articuler :

- **Une fonction d'accessibilité** pour les jeunes des départements concernés et qui ne veulent pas, pour beaucoup de raisons, partir loin de chez eux, du moins pour les premières années. La réponse en ce cas est l'organisation de licences générales. Par ailleurs l'implantation des IUT permettra d'utiliser une assise reconnue.
- **Une fonction de spécialiste**, liée essentiellement au tissu économique, qui offre des études longues mais dans un créneau particulier. En ce cas les étudiants ne proviennent pas, pour l'essentiel, des territoires environnants.

¹⁰ "Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse." Nelson MANDELA

Mais pour entretenir ces deux fonctions il faut que ce maillage soit porté différemment : **faire que ces implantations soient portées par l'université et non par université**. Ceci permettrait de conjuguer les forces afin de remplir cette double fonction. Si rien ne change, la seule Université d'Orléans ne pourra continuer d'assumer cette tâche. L'exemple d'autres régions doit nous interpellé, la rationalité risque bien d'être fatale aux sites de Moulins et de Montluçon.

Il convient de résoudre une double question financière. Actuellement les départements les moins riches sont ceux qui contribuent proportionnellement le plus à un service public national. C'est une sorte de péréquation inversée. Par ailleurs les conventions entre l'université et les collectivités locales sont très complexes, avec des échanges croisés, des subventions mais des loyers, des personnels mis à disposition... sans parler de l'opacité de l'organisation de Châteauroux. **Il serait nécessaire, en respectant l'autonomie de chaque collectivité, de procéder à une harmonisation des conventions**

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante peut être utilisé comme cadre pour établir le plan de route des années futures.

Pérenniser le maillage départemental

L'un des enjeux majeurs est naturellement d'associer territoires et enseignement supérieur par **constitution ou consolidation de sites décentralisés**, vecteurs à la fois d'aménagement du territoire et d'enseignement de qualité. Il importe aujourd'hui que se construisent sur ces sites des rapprochements entre les filières post-bac (université et rectorat), les écoles et autres opérateurs de formation pour permettre l'affirmation d'organisations locales cohérentes.

Dans ce contexte, l'objectif d'avoir, pour chaque département, la présence d'une formation d'ingénieurs est déjà quasi réalisée avec l'ouverture d'un département de Polytech' à Chartres et l'INSA à Blois et Bourges. Une des principales difficultés actuelles réside dans le fait que le SRESVE était piloté au sein du PRES Centre-Val de Loire Université, et présentait à ce titre une opportunité intéressante d'articulation et de pilotage de l'enseignement supérieur à l'échelon régional. La mise en œuvre de la COMUE Léonard de Vinci a vu la disparition du PRES et avec lui des dynamiques en cours au niveau régional, notamment dans la mise en œuvre du SRESVE.

Des sites décentralisés d'enseignement technologique supérieur mieux regroupés sur un site géographique départemental avec un accueil attractif des étudiants développé par les collectivités locales pourraient être un objectif clairement affiché. De même, compte tenu du volume d'étudiants inscrits dans des cursus médico-sociaux, et de la nécessité à terme de parvenir à leur universitarisation, il paraîtrait plus qu'opportun de les rapprocher des autres étudiants sur **des campus uniques**.

Les avantages relatifs à la rationalisation et à la mutualisation des moyens, les ponts envisageables avec la faculté de médecine ou de pharmacie, la diversification des publics, la dynamique insufflée par un volume d'étudiants plus important (*a minima* 500) sont autant d'éléments plaidant en faveur de cette option.

Élaborer une stratégie globale pour une visibilité accrue

La réussite viendra d'une nouvelle image donnée de l'enseignement supérieur. Il faut passer d'une appréciation d'un ensemble non cohérent, parfois contradictoire ou concurrentiel, à une vision d'un ensemble lisible et fonctionnel. Ce changement passe par un affichage, tout récemment engagé, des deux universités œuvrant dans le même but. L'ignorance ou la confrontation stérile des dernières années, alimentée par l'attitude des deux villes, conduit à l'affaiblissement des deux parties, là où d'autres pourraient trouver de l'énergie supplémentaire.

Si l'histoire (voir début de ce rapport) nous apprend beaucoup sur la situation actuelle on ne peut en rester à ces « guerres picrocholines ».

La première étape est de **rebâtir un ensemble régional**, réunissant les deux universités, les établissements de recherche, les écoles, les pouvoirs publics et la société civile pour reprendre le dialogue là où il a pu se rompre et engager une réflexion sur l'organisation régionale. Ce sera le rôle d'une **COMUE de la région Centre-Val de Loire**.

Secundo, il faut **afficher la volonté d'un rapprochement**, le plaçant sous l'angle de la nécessité, en évitant les locutions qui font peur (fusion...), mais en mettant en avant l'urgence de la réalisation.

Troisièmement, il faut **établir une cartographie de la coopération universitaire** et utiliser les outils à bon escient. Chaque unité de recherche possède sa propre stratégie de collaboration avec d'autres unités qu'elles soient françaises ou étrangères. Si une meilleure connaissance de ces coopérations est toujours nécessaire, il n'y a visiblement pas de nécessité à structurer plus que nécessaire.

Pour conclure il apparaît évident que « faire et défaire » ne peuvent servir de stratégie pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut tenir compte des erreurs commises ces derniers mois pour éviter qu'elles ne se reproduisent, et penser ainsi à une meilleure régulation de long terme. Il demeure questionnant de constater que, même si la dynamique de collaboration étroite initiée par le PRES s'est développée, on s'achemine vers une organisation finalement strictement identique. Que de temps et de moyens perdus, pour au final reprendre la trajectoire initiale. L'« indépendance » des universités, le poids du président dans leur gouvernance peuvent mener à des stratégies largement contestables.

TABLE DES SIGLES

AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur
CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COMUE	Communauté universitaire d'établissements
CPER	Contrat de projet Etat Région
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert technologique
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIRD	Dépenses intérieures de recherche et développement
DIRDA	Dépenses intérieures de recherche et développement des administrations
DIRDE	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EC	Enseignant-chercheur
ED	Ecole doctorale
EGC	Ecole de gestion et de commerce
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPCS	Etablissement public de coopération scientifique
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPSCP	Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
EQUIPEX	Equipment excellence
ERC	European research council
ESCE	Ecole supérieure de commerce
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRE	Formation de recherche en évolution
GIP	Groupement d'intérêt public
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
IDEFI	Initiatives d'excellence en formations innovantes
IDEX	Initiative d'excellence
IGR	Ingénieur de recherche
IHU	Institut hospitalo-universitaire
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IPAG	Institut de préparation à l'administration et à la gestion
IRD	Institut de recherche pour le développement
IRSTEA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
IRT	Institut de recherche technologique
IUF	Institut universitaire de France
IUFM	Institut universitaire de formation des maitres
IUT	Institut universitaire de technologie

LABEX	Laboratoire d'excellence
LL/SHS	Lettres, langues / Sciences humaines et sociales LMD Licence, Master, Doctorat
LLSH	Lettres, langues, sciences humaines
MCF	Maitre de conférences
MENESR	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
PACES	Première année commune aux études de santé
PIA	Programme des Investissements d'avenir
PR	Professeur d'université
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
R&D	Recherche et développement
R&T	Recherche et technologie
RDT	Réseau de développement technologique
SATT	Société d'accélération de transfert de technologie
SDV	Sciences de la vie
SHS	Sciences humaines et sociales
SPI	Sciences pour l'ingénieur
ST	Science et technique
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STIC	Sciences et technologies de l'information et de la communication
STS	Section de technicien Supérieur
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UFR	Unité Formation Recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UR	Unité de Recherche
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

BIBLIOGRAPHIE

CESER Centre-Val de Loire – Rapport « Conditions de vie et de travail des étudiants salariés » – juin 2010

CESER Centre-Val de Loire – Communication « Formations médicales et paramédicales postbacs » – Septembre 2013

CESER Centre-Val de Loire – Rapport « L'accès à la culture et au sport en Région Centre » - Septembre 2013

Ministère de l'Education Nationale de l'enseignement et de la recherche - STRATER 2014

Ministère de l'Education Nationale de l'enseignement et de la recherche - STRATER 2016

CESER Centre-Val de Loire – Communication relative à « l'Etat des lieux de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Région Centre-Val de Loire » – Décembre 2015

Actes du séminaire du réseau « Villes moyennes – Enseignement Supérieur et la Recherche » - Antennes de l'enseignement supérieur – Recherche et territoires : Quelles stratégies pour les villes moyennes » - Juin 2015

The Conversation – Romain Pierronnet et Sophie Lafon – « Recherche et enseignement supérieur : plus de place pour les collectivités » - juin 2016

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président de la 4^{ème} commission « éducation, formation et recherche » : Dominique SACHER

Rapporteur du rapport : Dominique SACHER

Rapporteur de l'avis : Gilles LORY

Membres de la commission « éducation, formation et recherche » :

**Pierre ALLORANT
Alain BARIAUD
Nathalie BLANC
Jean-Claude BOURQUIN
Jean CARSOULE
Agnès DEMAISON
Jean-Louis DESNOUES
Géraldine FERTEUX
Fatim LABIB
Edwige LAUMONIER
Patricia LAUPIN
Yves LAUVERGEAT
Chantal LEFRANÇOIS
Anne-Gaëlle LESPAGNOL
Véronique MERCY
Sophie MONESTIER
Gérard MORIN
Bernadette MOULIN
Noémie POUZOL
Sébastien ROBLIQUE
Dominique SACHER**

Membre de la commission « aménagement de l'espace » :

Jean-Paul CARRIÈRE

Rapporteur général du Budget :

Éric CHEVÉE

Chargé de mission : Cédric COURBARIEN

Assistante : Marine DUTEYRAT

AUDITIONS ET REMERCIEMENTS

Le groupe remercie les personnes ci-dessous d'avoir répondu à ses sollicitations lors d'auditions :

- ✓ **Marie REYNIER**, Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, le 13 juin 2016
- ✓ **Antoine PLACE** – Étudiant en apprentissage à l'INSA Centre-Val de Loire – site de Bourges
- ✓ **Patrick LAFFEZ** – Directeur de l'IUT de Blois,
- ✓ **Michel FOUASSIER** – ancien professeur agrégé à l'IUT d'Issoudun, ancien directeur-adjoint de l'IUT d'Issoudun, ancien directeur de l'IUFM de Châteauroux,
- ✓ **Jean-Louis LAUBRY** – professeur agrégé à l'ESPE de Châteauroux – ancien Directeur du Centre d'Etudes Supérieures (CES) de Châteauroux et de l'IUFM de l'Indre,
- ✓ **Christophe DEMAZIÈRE** – Enseignant-chercheur à l'université de TOURS – VP valorisation de la recherche de l'université de Tours,
- ✓ **Serge THIBAUT** – Enseignant-chercheur à Polytech' Tours – ancien Directeur du Département d'aménagement du territoire,
- ✓ **Michel MUDRY** – ancien Président de l'université d'Orléans, ex directeur de Polytech Orléans, Délégué général de la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) de 2002 à 2011 et ancien Président du CA de l'ENIVL,
- ✓ **Lévi ALLAM** – Enseignant-chercheur à l'IUT de Chartres – ancien Directeur (2002-2012),
- ✓ **Gérard POISSON** – Directeur de l'IUT de Bourges et Directeur de la fédération des IUT de la région Centre-Val de Loire,
- ✓ **Carine LAURENT-BOUTOT** – ancienne Directrice de l'antenne de Droit de Bourges et enseignant-chercheur à l'UFR DEG de Bourges,
- ✓ **CROUS Orléans-Tours**,
- ✓ **Thierry MONTALIEU** – Enseignant-chercheur – ancien VP aux finances et administrateur provisoire – université d'Orléans,
- ✓ **Ary BRUANT** – Président de l'université d'Orléans,
- ✓ **Loïc VAILLANT** – Président de la COMUE Léonard de Vinci – ancien Président de l'université François Rabelais de Tours,
- ✓ **Philippe VENDRIX** – Président de l'université François Rabelais de Tours.

ANNEXE : État des lieux par département - rentrée 2013 -

18 - CHER

Bourges, 3 377 étudiants dont :

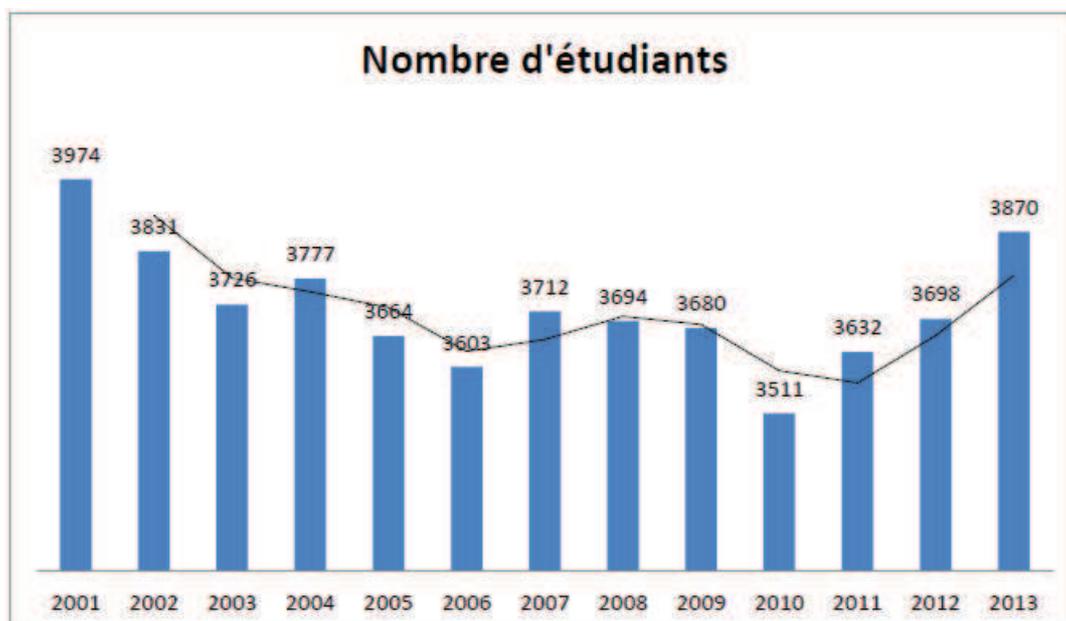
- CPGE : 76
- STS et assimilés : 794
- Université : 1 361
- ESPE : 59
- Autres formations d'ingénieurs : 426
- ESAC : 217
- Ecoles paramédicales et sociales : 240
- Autres écoles : 204

Le subdray, 60 Etudiants en STS et assimilés

Saint Amand Montrond, 61 Etudiants en STS et assimilés

Vierzon, 372 étudiants dont :

- STS et assimilés : 240
- Ecoles paramédicales et sociales : 132



Chartres, 1588 étudiants dont :

- CPGE : 133
- STS et assimilés : 651
- Université : 520
- ESPE : 39
- Ecoles paramédicales et sociales : 245

Châteaudun, 152 étudiants dont :

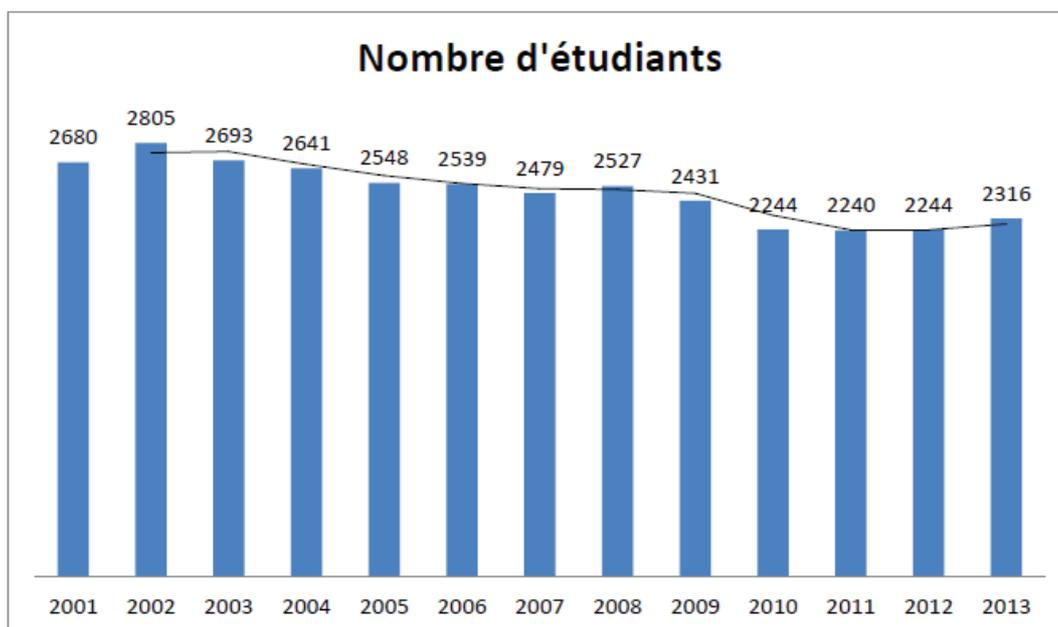
- STS et assimilés : 37
- Ecoles paramédicales et sociales : 115

Dreux, 449 étudiants dont :

- STS et assimilés : 239
- Ecoles paramédicales et sociales : 201

Nogent le Rotrou, 68 étudiants en STS et assimilés

Sours, 59 étudiants en STS et assimilés



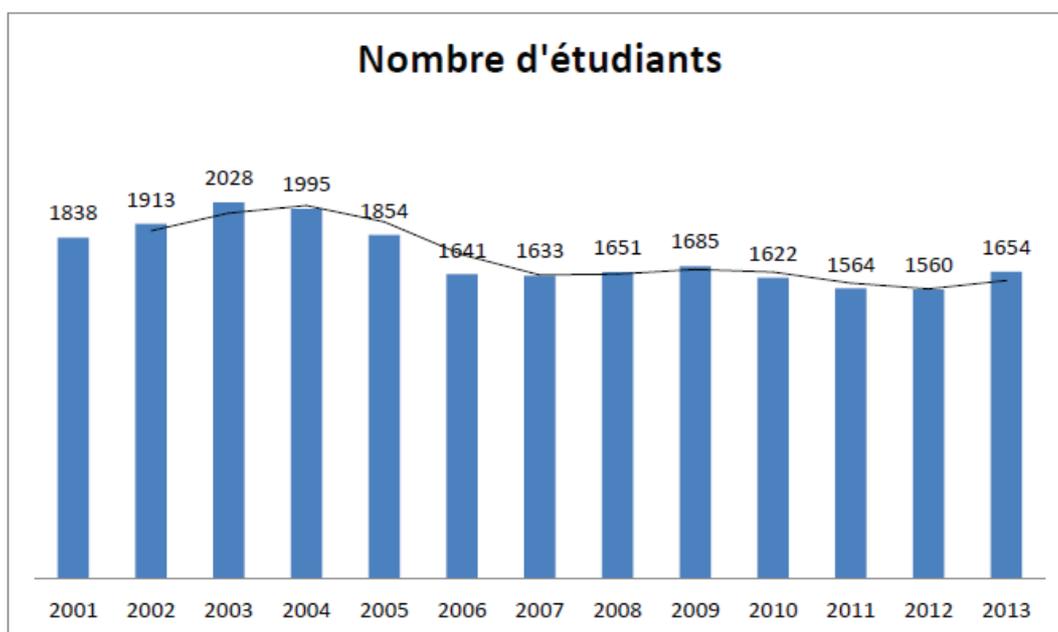
Châteauroux, 1243 étudiants dont :

- STS et assimilés : 292,
- Université : 687
- ESPE : 42,
- ESAC : 14,
- Ecoles paramédicales et sociales : 208

Issoudun, 290 étudiants en université (dont 261 DUT)

Le Blanc, 90 étudiants en école paramédicale et sociale

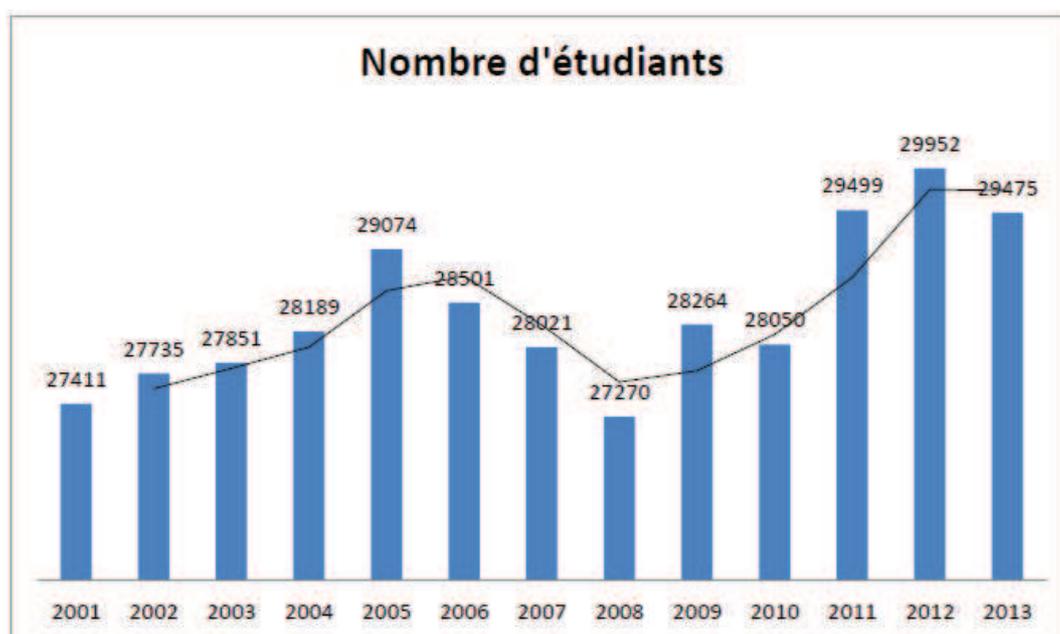
Saint-Cyran du Jambot, 31 étudiants en STS et assimilés



Chinon, 94 étudiants en STS et assimilés

Tours, 29 381 étudiants dont :

- CPGE : 795
- STS et assimilés : 2067
- Université : 22 201
- ESPE : 240
- Ecoles de commerce gestion et comptabilité : 1 310
- Ecoles juridiques et administratives : 49
- ESAC : 299
- Ecoles paramédicales et sociales : 2 324
- Autres écoles : 96

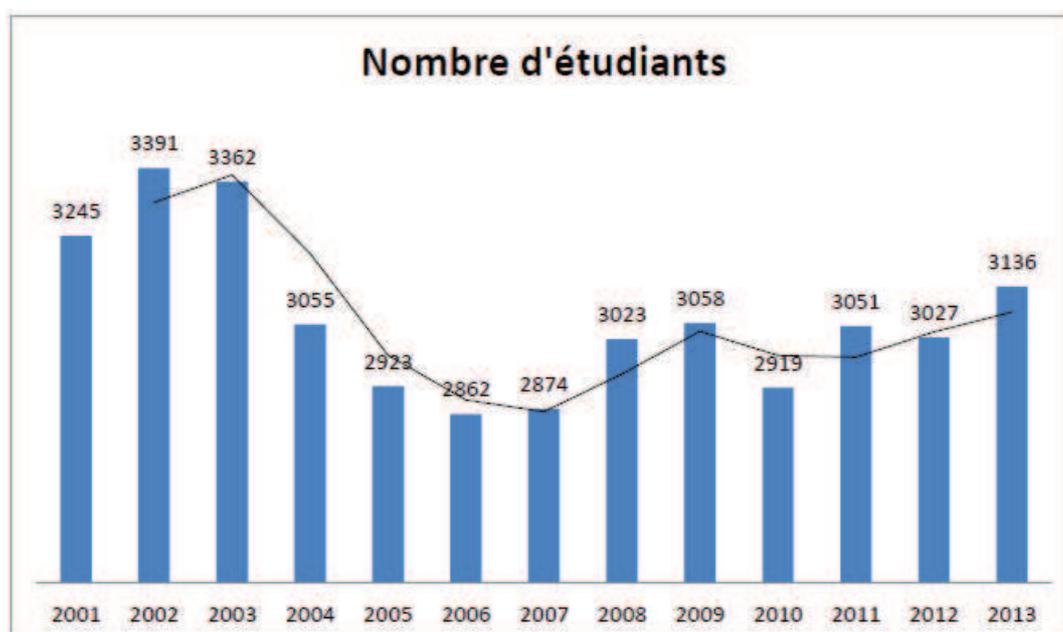


Blois, 2 884 étudiants dont :

- CPGE : 92
- STS et assimilés : 937
- Université : 781
- ESPE : 60
- Autre formation d'ingénieurs : 674
- Ecole de commerce gestion et comptabilité : 28
- Ecoles paramédicales et sociales : 312

Romorantin-Lanthenay, 35 étudiants en STS et assimilés

Vendôme, 217 étudiants en STS et assimilés



Gien, 126 étudiants en STS et assimilés

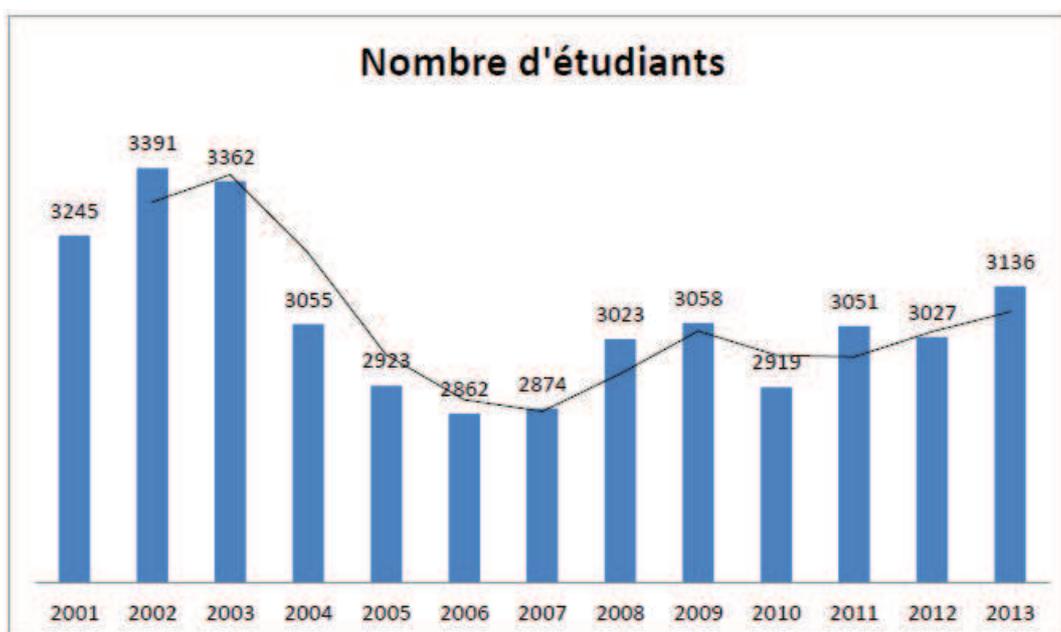
Montargis, 737 étudiants dont :

- CPGE : 105
- STS et assimilés : 457
- Ecoles paramédicales et sociales : 175

Nogent sur Vernisson, 127 étudiants en STS et assimilés

Orléans, 15 650 étudiants dont :

- CPGE : 1 026
- STS et assimilés : 1 613
- Université : 11 229
- ESPE : 186
- Ecoles de commerce gestion et comptabilité : 136
- ESAC : 268
- Ecoles paramédicales et sociales : 1 089
- Autres écoles : 10





Hôtel de Région
9 rue Saint Pierre Lentin - CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél. 02.38.70.30.39
ceser@regioncentre.fr
Retrouvez le rapport sur : ceser.regioncentre.fr

